

Annexe 3 à la convention cadre Petites Villes de Demain Pour la commune de Vauvert

Recueil des fiches action - Vauvert

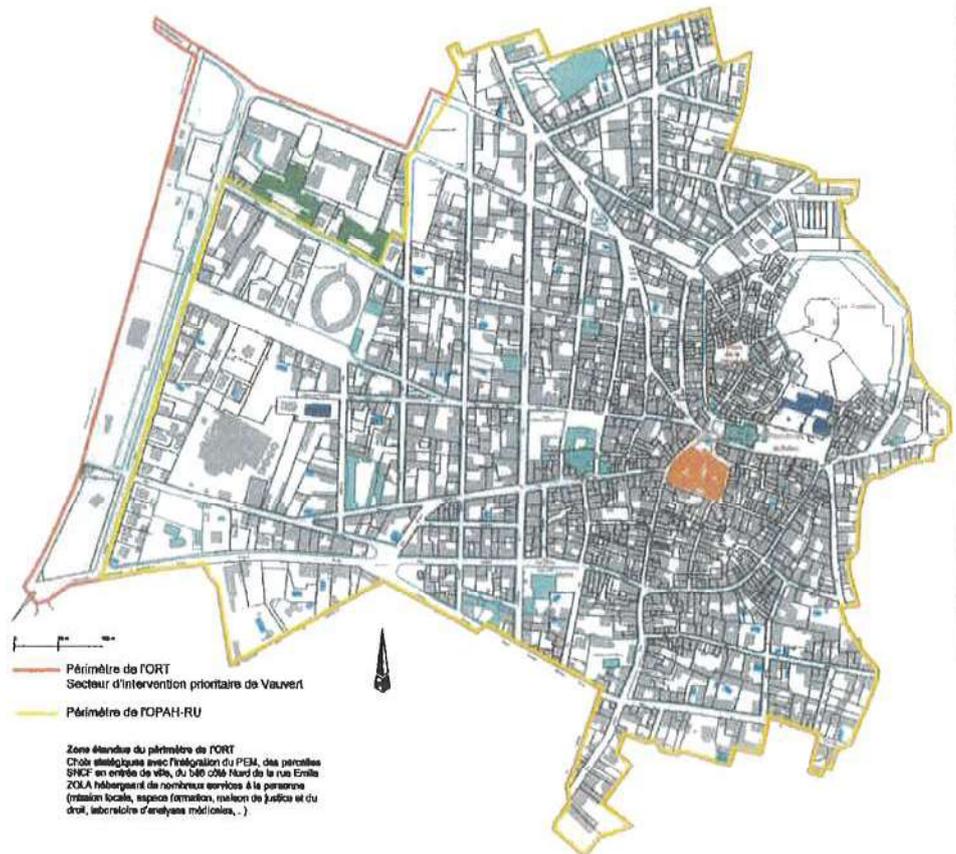


FICHE ACTION N° VAU 01

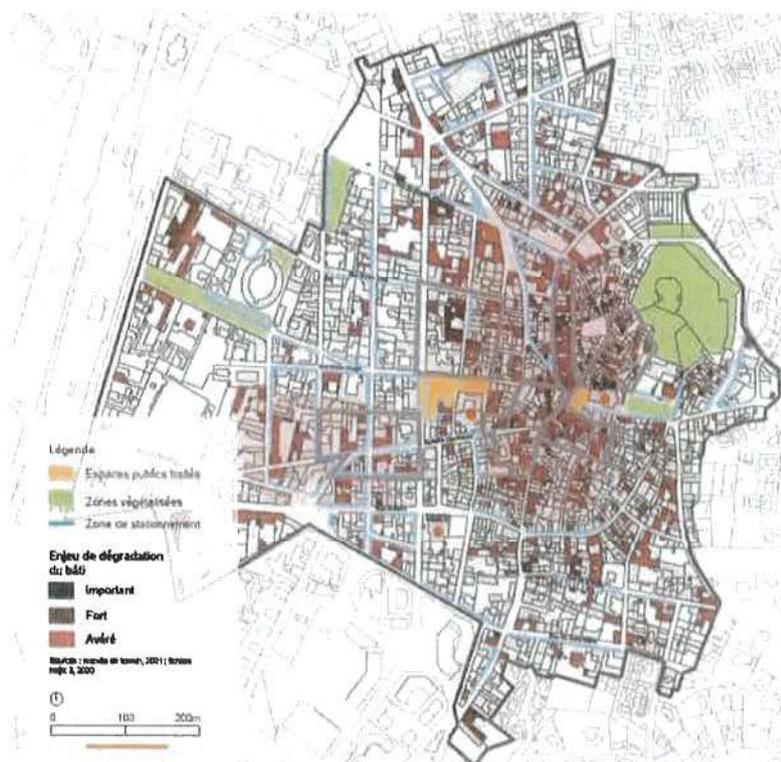
Etude de calibrage sur l'îlot Gambetta

Axe stratégique	AS 1 : Accompagner la réhabilitation du bâti et améliorer les conditions d'HABITAT en cœur de ville.
Action nom	Etude de calibrage sur l'îlot Gambetta
Action n°	01
Statut	Projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de VAUVERT
Description de l'action	La Communauté de communes de Petite Camargue pilote actuellement une OPAH-RU ciblant 5 centres anciens dont celui de Vauvert. En particulier, l'« îlot Gambetta » a été identifié comme un des îlots prioritaires. Dans ce cadre, il doit faire l'objet d'une étude de calibrage. Elle permettra d'évaluer le potentiel de l'îlot et de commencer à élaborer des axes stratégiques de requalification.
Partenaires	Partenaire(s) technique(s) : à définir Partenaire(s) financier(s) : ANAH (sous réserve passage en CNLHI), EPF.
Dépenses prévisionnel/définitif	Montant de l'étude : 25 000 € HT.
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	Second semestre 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	OPAH-RU portée par la Communauté des Communes de Petite Camargue Action identifiée dans le dispositif régional Bourgs-Centres Occitanie Axe 1 – Améliorer le cadre de vie du centre-bourg Action 1.2 – Œuvrer en faveur d'un habitat de qualité, lutter contre la vacance Projet 1.2.3 – Réaliser une étude de reconfiguration urbaine sur les îlots à enjeux et dégradés.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation d'une étude de calibrage de l'îlot Gambetta
Conséquence sur la fonction de centralité	La réalisation de cette étude de calibrage contribue à l'un des piliers majeurs de l'ORT, « l'habitat ». En participant à la construction d'un projet de requalification urbaine d'un îlot structurant pour la commune et à la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, elle favorise l'attractivité du centre-bourg de Vauvert.

Périmètre de l'OPAH-RU dans l'ORT



Périmètre de l'OPAH-RU portée par la CCPC



Ilot identifié



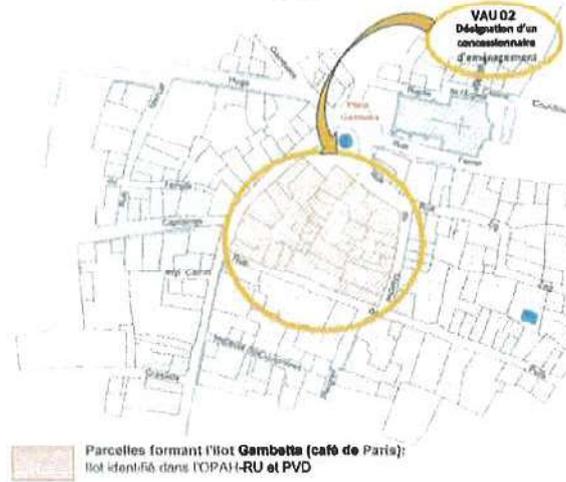
FICHE ACTION N° VAU 02

Désignation d'un concessionnaire d'aménagement et d'accompagnement spécialisé dans les quartiers anciens

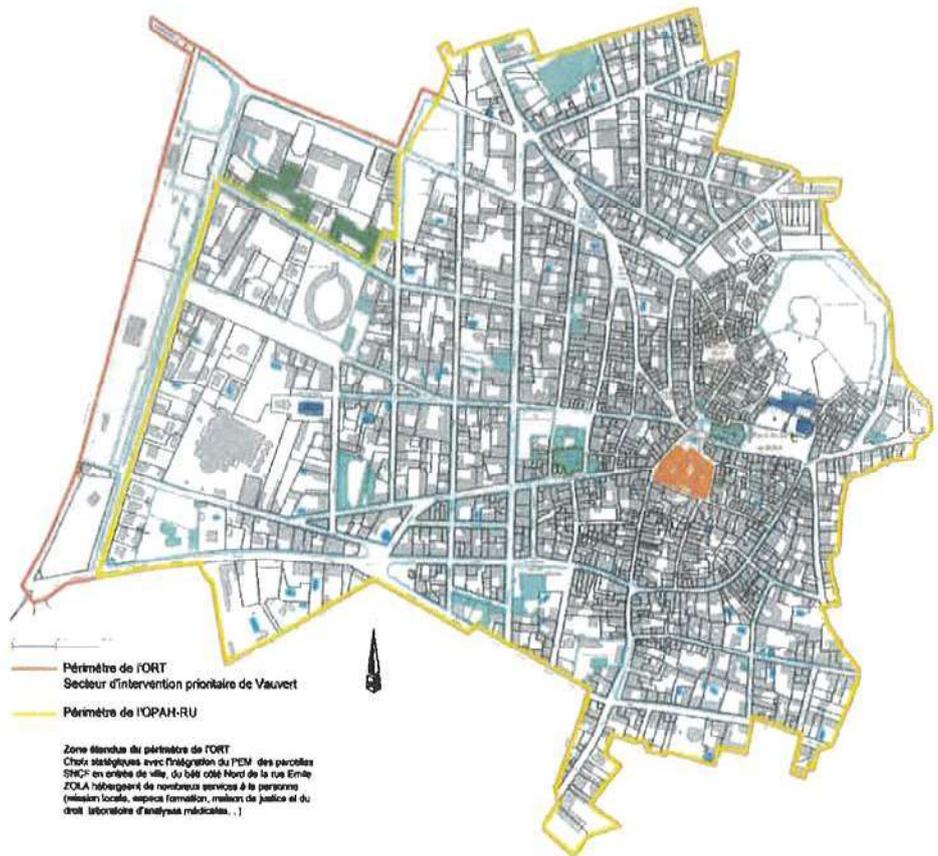
Axe stratégique	AS 1 : Accompagner la réhabilitation du bâti et améliorer les conditions d'HABITAT en cœur de ville.
Action nom	Désignation d'un concessionnaire d'aménagement et d'accompagnement spécialisé dans les quartiers anciens
Action n°	02
Statut	Projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de VAUVERT
Description de l'action	<p>La Communauté de communes de Petite Camargue mène actuellement une OPAH-RU ciblant notamment le centre ancien de la commune de Vauvert et comprenant une première phase d'étude de faisabilité puis une seconde phase de déploiement opérationnel et 10 volets thématiques. Pour la réalisation de la phase opérationnelle du volet foncier, la commune doit désigner un concessionnaire d'aménagement afin d'effectuer les tâches suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer les propriétaires et occupants des immeubles sur les aides financières mobilisables - Mener les études et conseiller les propriétaires dans le cadre de leur projet de réhabilitation - Accompagner l'OPAH-RU dans l'évolution potentielle de la stratégie foncière
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : à définir</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : ANAH, EPF.</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	2023 – 2028
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>OPAH-RU portée par la Communauté des Communes de Petite Camargue</p> <p>Action identifiée dans le dispositif régional Bourgs-Centres Occitanie</p> <p>Axe 1 – Améliorer le cadre de vie du centre-bourg</p> <p>Action 1.2 – Œuvrer en faveur d'un habitat de qualité, lutter contre la vacance</p> <p>Projet 1.2.3 – Réaliser une étude de reconfiguration urbaine sur les îlots à enjeux et dégradés.</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de visites réalisées pour les immeubles stratégiques (ratio par rapport au nombre total d'immeubles stratégiques) - Nombre d'immeubles réhabilités (ratio par rapport au nombre totale d'immeubles stratégiques)

	<ul style="list-style-type: none"> - Caractéristiques des logements produits (typologie, type de loyer) - Nombre de logements vacants remis sur le marché - Part de logements vacants au sein du nombre total de logements - Nombre de ménages en situation d’habitat indigne relogés - Part des ménages en situation d’habitat indigne sur le nombre total de ménages
<p>Conséquence sur la fonction de centralité</p>	<p>La désignation d’un concessionnaire d’aménagement permettra le déploiement opérationnel de l’OPAH-RU et ainsi contribuera à l’un des piliers majeurs de l’ORT, l’habitat. Il participera à la construction du projet de requalification urbaine ayant pour objectif de favoriser la redynamisation du centre-bourg de la commune de Vauvert.</p>
<p>Annexes</p>	<p style="text-align: center;">Spatialisation de l’action dans le périmètre de l’ORT</p> <p>Logements professionnels communaux en copropriété: Langueilles 1 - 4 (logements professionnels (A2 75)) Langueilles 2 - 8 (logements professionnels (A2 87))</p> <p>Bâtiments communaux: Mairie et annexes, services à la personne, ateliers, écoles.</p> <p>Bâtiments communaux: Lieux de culte (Grand Temple et Eglise Notre Dame de Vauvert)</p> <p>Parcelles communales: Espace public, parking, surfaces attribuées aux activités des bâtiments.</p> <p>Parcelles formant l’îlot Gambetta (calle de Paris): Rehabilités dans l’OPAH-RLVJ et l’OPV</p> <p>Parcelles privées: Le Temple de l’Oratoire et le Château (anciens locaux de l’école privé Notre Dame)</p>

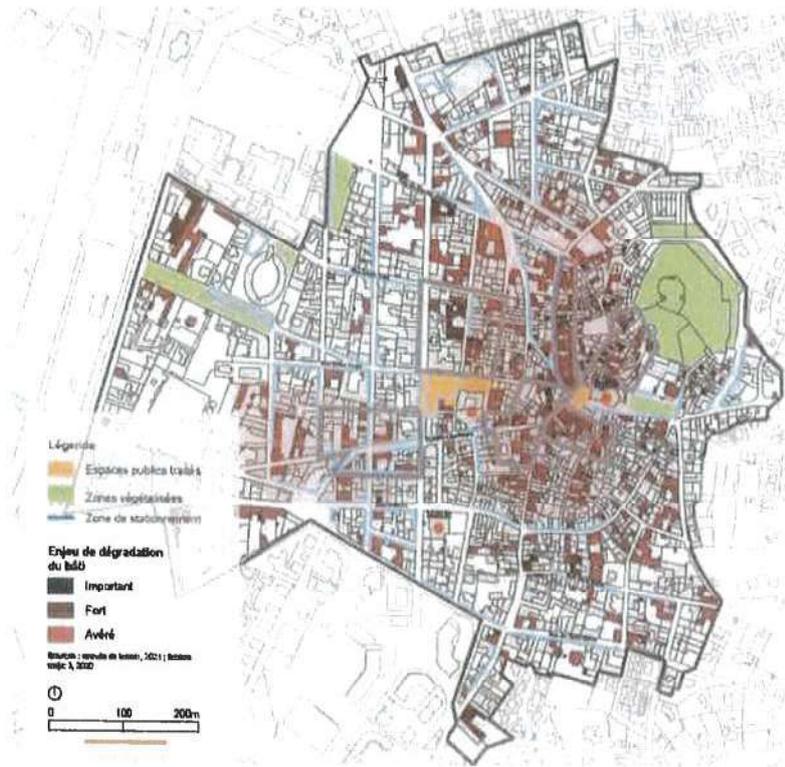
Détail



Périmètre de l'OPAH-RU dans l'ORT



Périmètre de l'OPAH-RU portée par la CCPC



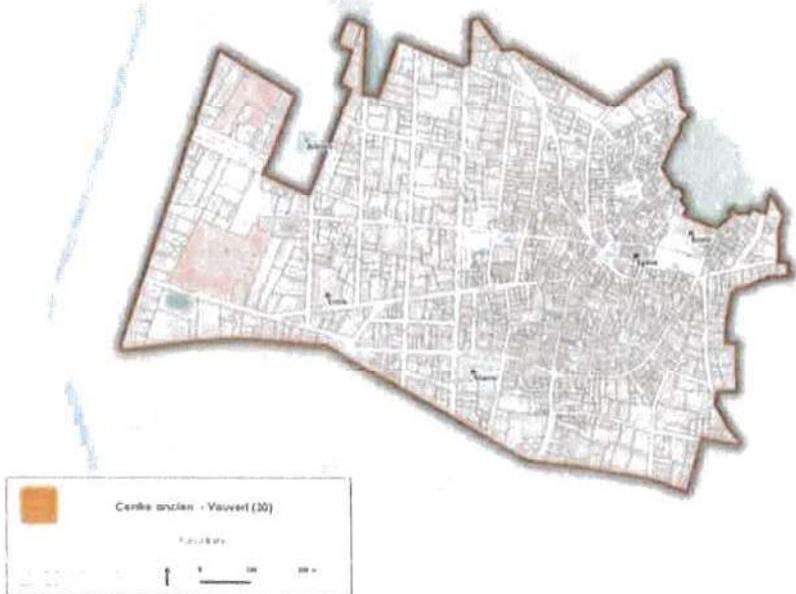
Ilot identifié



FICHE ACTION N° VAU 03

Convention opérationnelle EPF

Axe stratégique	AS 1 : Accompagner la réalisation du bâti et améliorer les conditions d'HABITAT en cœur de ville.
Action nom	Convention opérationnelle avec l'EPF
Action n°	03
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de Petite Camargue et commune VAUVERT
Description de l'action	<p>Dans le cadre de la convention pré-opérationnelle, l'EPF Occitanie a acquis deux immeubles situés sur l'« îlot Gambetta » pour un montant d'environ 380 k€ (opportunités). Les autres acquisitions se feront dans le cadre des procédures qui résulteront de l'étude de calibrage.</p> <p>Dans ce contexte, la convention opérationnelle signée entre l'EPF et la commune de Vauvert a pour objectif de cadrer l'intervention foncière de l'EPF qui se déclinera en deux volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La réalisation des acquisitions par voie amiable et par des délégations des droits de préemption et de priorité et, le cas échéant, par voie de délaissement ; - La maîtrise de l'ensemble des biens.
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : EPF</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : EPF</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	Montant de l'étude : 1 800 000 € TTC
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Financier EPF</p> <p>montant TTC € 1 800 000,00 euros</p> <p>pourcentage 100 %</p> <p>statut (notifiée)</p>
Calendrier	Mars 2023 – 2031
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Sans-objet

Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de logements créés - Nombre d'études et diagnostics techniques réalisées - Nombre de travaux de mise en sécurité des sites acquis - Nombre de travaux préalables à l'aménagement
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Cette convention contribuera à l'un des piliers majeurs de l'ORT, « l'habitat », en favorisant les opérations d'aménagement en restructuration urbaine dans le centre ancien de Vauvert. Elle permettra d'augmenter et de diversifier l'offre de logement et en particulier de logements sociaux. La réalisation d'études et diagnostics techniques, de travaux de mise en sécurité et préalables à l'aménagement des sites participera également à l'embellissement du cadre architectural et au renforcement de la capacité d'accueil des ménages dans de bonnes conditions de logement dans le centre-ville de Vauvert.</p>
Annexes	<p style="text-align: center;">Périmètre d'intervention.</p>  <p style="text-align: center;">Centre ancien - Vauvert (30)</p> <p style="text-align: center;">Périmètre</p> <p style="text-align: center;">0 50 100</p>

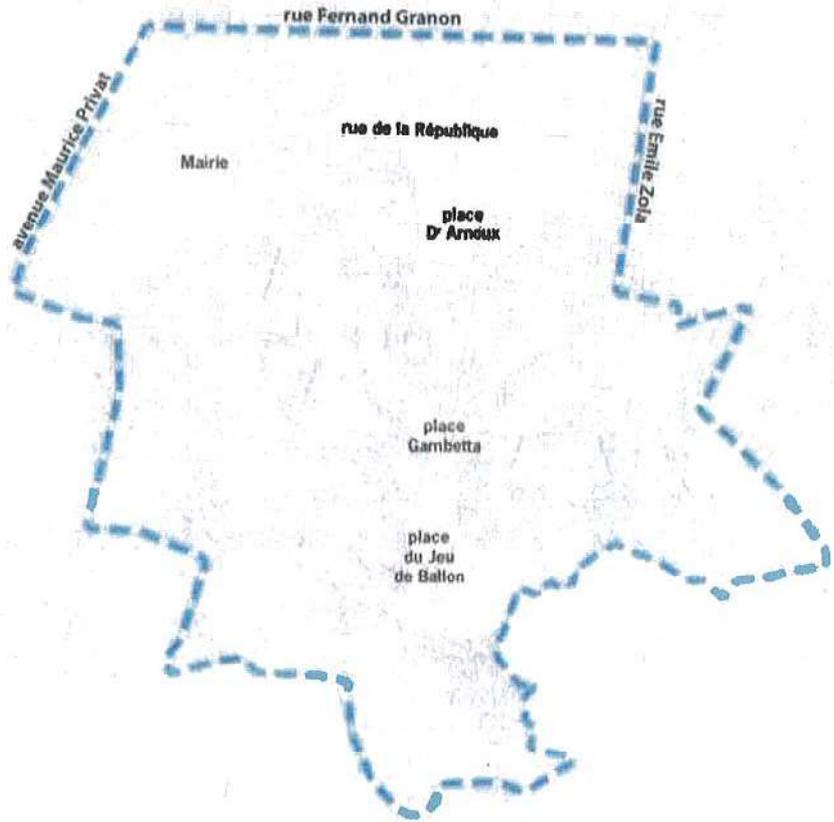
FICHE ACTION N° VAU 03-1

Le permis de louer

Axe stratégique	AS 1 : Accompagner la réhabilitation du bâti et améliorer les conditions d'HABITAT en cœur de ville.
Action nom	Permis de louer
Action n°	03-1
Statut	En cours
Niveau de priorité	Engagé
Maître d'ouvrage	La commune de Vauvert
Description de l'action	<p>Effectif depuis le 6 octobre 2019 sur la commune de Vauvert, le permis de louer créé par la loi ALUR du 24 mars 2014 permet aux communes <u>d'instaurer une autorisation préalable avant de pouvoir mettre en location un bien immobilier dans un périmètre défini.</u></p> <p>Première ville du Gard à mettre en place ce permis de louer, la ville de Vauvert a montré par cette action son ambition de lutter contre l'habitat indigne et insalubre tel qu'il peut exister dans les centres villes anciens, afin d'assurer un logement digne aux locataires.</p> <p>Ce permis de louer, entièrement financé par la commune, gratuit pour le propriétaire et le locataire, a également un rôle pédagogique puisqu'il permet d'informer les propriétaires sur leurs obligations et les possibilités d'accompagnement et de financement des travaux. Il sera refusé pour les logements qui ne répondent pas aux normes de l'habitat et représentent un danger pour la santé et la sécurité du locataire. Par exemple, les locaux qui ne sont pas à vocation d'habitation, ceux avec des moisissures, des infiltrations, une absence de ventilation, des réseaux électriques non mis à jour etc.</p>
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	Forfait annuel 30 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	Autofinancement
Calendrier	En cours
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Contrats Bourgs Centres Occitanie</p> <p>Axe 1 Améliorer le cadre de vie de centre-bourg</p> <p>Fiche action 1.2 : Œuvrer en faveur d'un habitat de qualité, lutter contre la vacance</p> <p>Projet 1.2.1 : Mettre en place le permis de louer.</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de permis de louer délivrés (plus de 270 depuis sa mise en service).
Conséquence sur la fonction de centralité	Lutter contre l'habitat indigne et insalubre tel qu'il peut exister dans les centres villes anciens, afin d'assurer un logement digne aux locataires

Annexes

Secteur d'intervention du permis de louer



FICHE ACTION N° VAU 03-2

Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU)

Axe stratégique	AS 1 : Accompagner la réhabilitation du bâti et améliorer les conditions d'HABITAT en cœur de ville.
Action nom	Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU)
Action n°	03-2
Statut	En cours
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de Petite Camargue (CCPC)
Description de l'action	Mise en place d'une Opah-RU sur les cinq communes de la CCPC. L'ensemble du territoire est couvert par ce dispositif et des périmètres d'intervention prioritaires sur les centres anciens des cinq communes concentrent des actions incitatives, coercitives et curatives. La CCPC est maître d'ouvrage et a mandaté le bureau d'études Urbanis comme opérateur de l'opération.
Partenaires	Anah, Banque des Territoires, Département du Gard, cinq communes de la CCPC
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût total ingénierie : 1 139 239 € Aides aux travaux : 4 837 160 € Engagements complémentaires Renouvellement Urbain : 800 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	Cf. convention Opah-RU
Calendrier	2023-2028
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Dispositif façades de la CCPC PVD NPNRU Contrats Bourgs Centres Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Définis pour chaque axe dans la convention Opah-RU
Conséquence sur la fonction de centralité	Sur les centres anciens, les objectifs globaux de rénovation dans les périmètres prioritaires sont de 152 logements minimum (sur les cinq communes) et 75 façades. En ce qui concerne le volet renouvellement urbain, 3 îlots sont ciblés et 9 immeubles dans le diffus.

Annexes

01/ CONCLUSIONS DE L'ETUDE

**Prévenir -
4000 logements concernés**

Anticiper les situations de dégradation et de déqualification en encadrant les processus à l'œuvre sur les centres anciens

**Inciter -
308 logements aidés**

Stimuler les projets de réhabilitation par la mobilisation d'aides persuasives et d'une assistance technique et administrative adéquate



**Recycler -
28 immeubles concernés**

Agir sur les immeubles dont la situation s'avère totalement bloquée, qui ne peut plus se résoudre sans l'intervention de la puissance publique et qui dévalorise fortement les foyers/quartiers à proximité

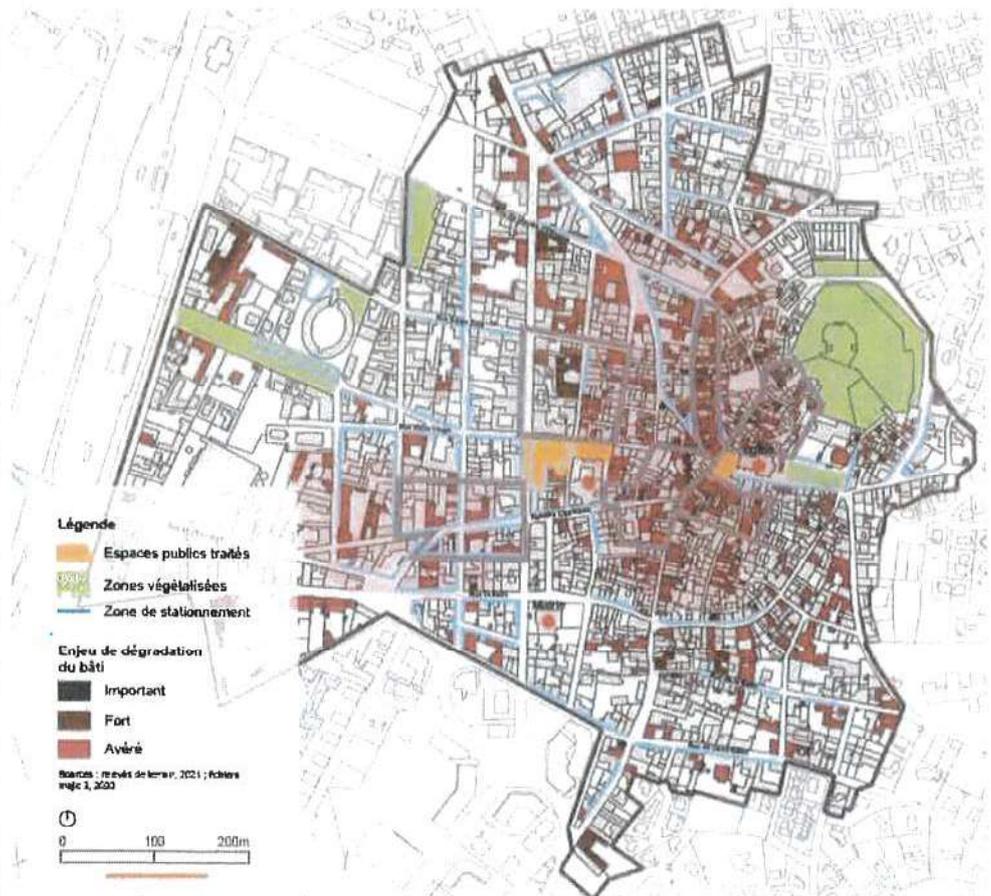
**Contraire -
100 logements traités**

Identifier et sanctionner les propriétaires indésirables et les astreindre, de manière directe ou indirecte, vers une remise en état des logements



Documents Graphiques

Périmètre de l'OPAH-RU portée par la CCPC, sur le centre-ville de Vauvert



Ilots identifiés

01/ CONCLUSION DE L'ÉTUDE



13 immeubles concernés
26 logements impactés



950 K € sur 10 ans
déficit de l'aménagement incombant à
la collectivité porteuse du projet



- > Situations sociales complexes à prendre en compte d'emblée
- > Réalisation dans le cadre d'une concession d'aménagement
- > Participation de l'EPF à mobiliser : portage foncier notamment
- > Financement par l'Anah - CNLHI - possible du déficit d'aménagement - à confirmer via étude faisabilité



2023 → 2033



01/ CONCLUSION DE L'ÉTUDE



16 immeubles concernés
31 logements impactés



730 K € sur 10 ans
déficit de l'aménagement incombant à
la collectivité porteuse du projet



- > Situations sociales complexes à prendre en compte d'emblée
- > Réalisation dans le cadre d'une concession d'aménagement
- > Participation de l'EPF à mobiliser : portage foncier notamment
- > Financement par l'Anah - CNLHI - possible du déficit d'aménagement - à confirmer via étude faisabilité



2023 → 2033



FICHE ACTION N° VAU 04

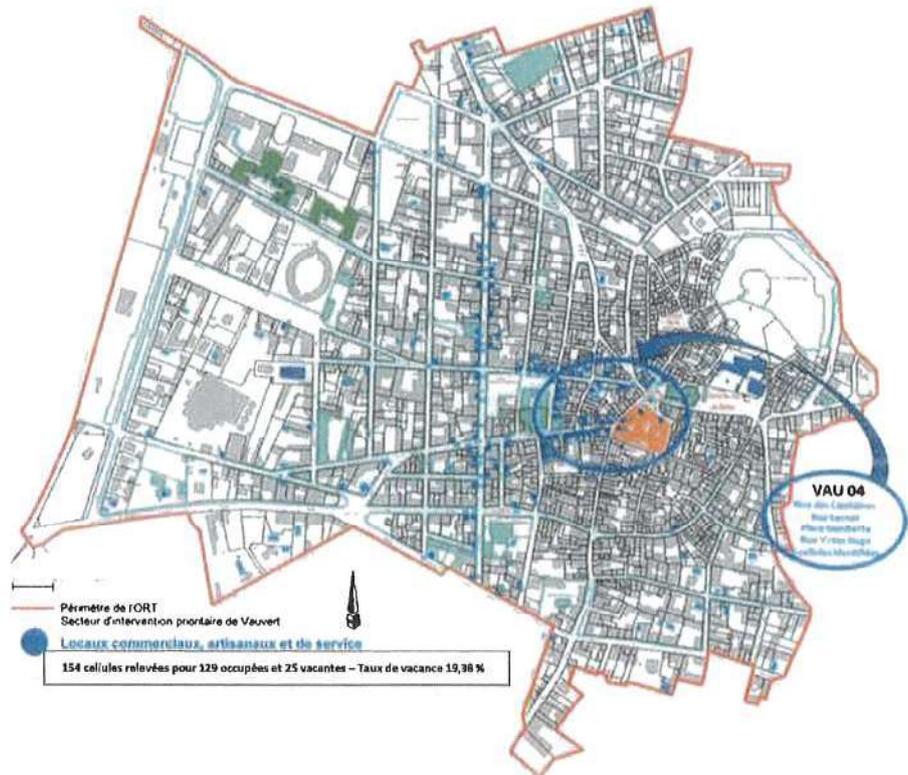
Mettre en place le dispositif « Ma boutique à l'essais »

Axe stratégique	AS 2 : Favoriser l'animation de la vie locale, le MAINTIEN DU COMMERCE DE PROXIMITE, le développement d'activité de services en cœur de ville et le soutien à l'activité touristique.
Action nom	Mettre en place le dispositif « Ma boutique à l'essai »
Action n°	04
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	La Communauté de Communes de Petite Camargue et la commune de VAUVERT
Description de l'action	<p>La CCPC a depuis la loi NOTRE la compétence développement économique dans son intégralité. La politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire n'ayant pas été définis, la CCPC a la responsabilité de porter l'action et de financer le dispositif.</p> <p>Ma boutique à l'essai est un dispositif qui existe depuis 10 ans et qui permet de lutter contre la vacance commerciale des petites villes en accompagnant les collectivités et les porteurs de projets.</p> <p>Le dispositif « Ma boutique à l'essai » permet à un porteur de projet de tester son idée de commerce dans un local vacant pendant une période de 6 mois renouvelable 1 fois grâce à une intermédiation entre porteurs de projets et propriétaires.</p> <p>Les intérêts de chaque opération :</p> <p>Pour le créateur : SECURISER SON INSTALLATION</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un local 6 mois à l'essai - Un accompagnement par des experts en création d'entreprise - Un suivi <p>Pour la collectivité : REDYNAMISER LE COMMERCE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Image d'une ville qui se mobilise - Arrivée de nouveaux commerçants - Développement de la fréquentation des commerces <p>Ce dispositif a pour finalité, de transformer l'essai et pérenniser le commerce en centre-ville.</p> <p>La ville de Vauvert- a acquit par ailleurs par le biais de l'EPF, 2 locaux commerciaux à ce jour vacants (le café de Paris et une boutique de vêtements) dans l'ilot Gambetta ; La vacance commerciale en cœur de ville s'étend au-delà. Dans le périmètre de l'ORT elle est d'environ 20 % toutes activités confondues (commerces, artisanat et services)</p>

	<p>Ce dispositif ne s'appliquera pas seulement aux locaux commerciaux municipaux, il sera également fortement mobilisé pour les propriétaires de locaux vacants dans le périmètre de l'ORT, notamment sur les rues : des Capitaines, Carnot, Victor HUGO et la Place Gambetta.</p> <p>Toutes les communes de l'intercommunalité disposant de locaux de proximité vacants pourront également prétendre au dispositif.</p>
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : CCPC, Commune de Vauvert, CCI, CMA, réseau Initiative Gard et les propriétaires privés de locaux vacants.</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : CCPC</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	Montant de l'étude : 6 000 € TTC / an
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Financier : CCPC</p> <p>Montant TTC € 6 000</p> <p>Pourcentage 100%</p> <p>Statut (notifié)</p>
Calendrier	Second semestre 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Sans-objet
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de locaux remis en activité - Le partenariat avec les propriétaires privés - Le taux de pérennisation des activités initiées dans le cadre du dispositif
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action s'inscrit directement dans le cadre de la redynamisation commerciale du centre-ville. Elle permettra à des porteurs de projets de tester une première installation en boutique à un coût de loyer modéré tout en étant accompagné par des professionnels du suivi d'entreprise. Elle aura pour effet de lutter contre la vacance commerciale, de dynamiser et de pérenniser l'attractivité en cœur de ville.

Annexes

Spatialisation de l'action dans le périmètre de l'ORT



Documents Photos

Le café de Paris - 11, place Gambetta (immeuble acquis par la commune)



Boutique Villanova - 15, rue Carnot (immeuble acquis par la commune)



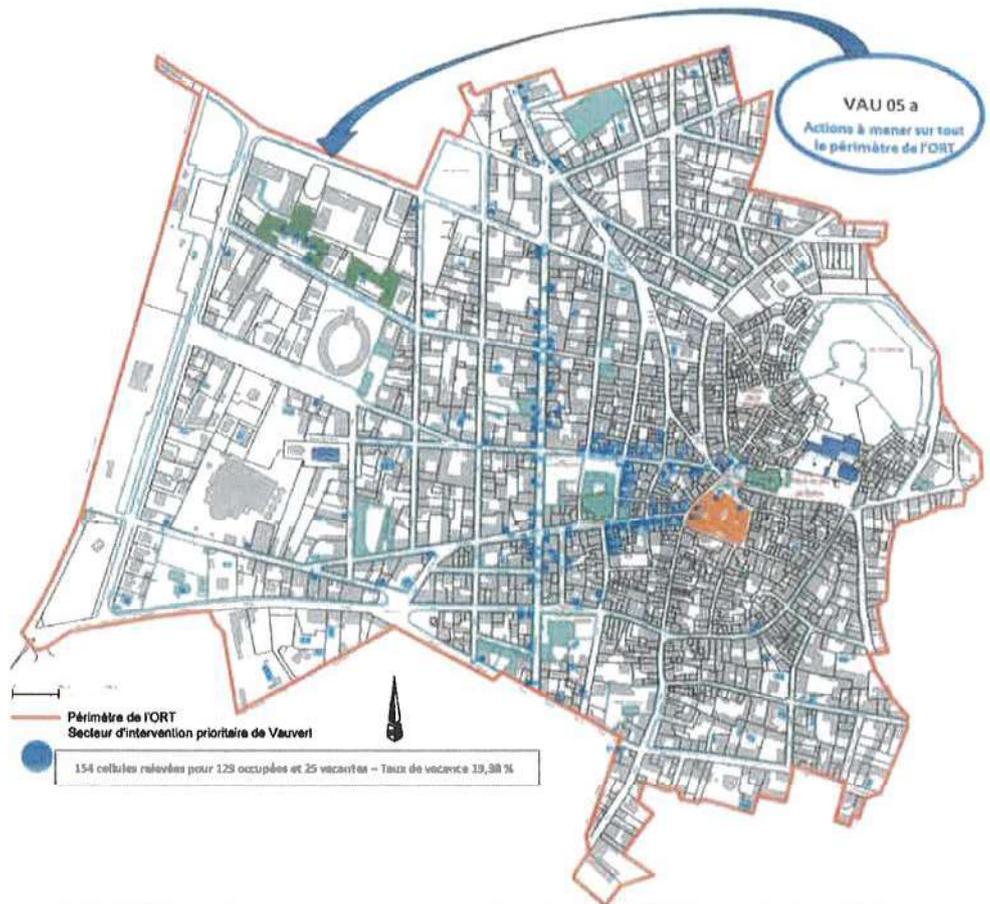
FICHE ACTION N° VAU 05a

Portrait de territoire et diagnostic de l'appareil commercial

Axe stratégique	AS 2 : Favoriser l'animation de la vie locale, le MAINTIEN DU COMMERCE DE PROXIMITÉ, le développement d'activité de services en cœur de ville et le soutien à l'activité touristique
Action nom	Portrait de territoire et diagnostic de l'appareil commercial
Action n°	05a
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de VAUVERT et la Communauté de Communes de Petite Camargue
Description de l'action	<p>Dans le cadre du programme Petites Villes de demain, la commune de Vauvert souhaite porter un projet de requalification urbaine afin de redynamiser son centre-bourg et tout particulièrement la zone dite de « L'îlot du café de Paris ». Une étude économique est nécessaire afin d'effectuer des propositions de développement. VAUVERT souhaite approfondir sa connaissance sur son tissu économique. Avec le concours de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard, la commune prévoit la réalisation d'une étude de portrait de territoire et diagnostic de l'appareil commercial. Cette prestation, aura pour objectif pour la commune, de disposer de données d'observation du tissu commercial, véritable aide à la décision.</p> <p>Cette étude de territoire se décline de la manière suivante :</p> <p>Portrait économique de la commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Profil de territoire : démographie, revenu, tissu économique, emploi, logement, tourisme, équipement (Indicateurs sociaux économiques - présentation sous forme de tableaux) <p>Diagnostic commerce :</p> <p>Recueil et traitement des données, analyse et restitution</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyse des comportements d'achats des ménages et sur les flux de consommation du Pôle Commercial de Vauvert : (Enquête réalisée sur le secteur d'habitation de la commune de Vauvert : dépenses des ménages, disparités de consommation, évasion commerciale, emprise, attractivité, chiffres d'affaires, par famille de produit, par forme de vente) • Option Enquête qualitative de terrain auprès des commerçants – Base : 35 cellules commerciales enquêtées (chiffre donné à titre d'exemple) Enquête terrain commerçants (enseigne, surfaces, type de bail, loyer, charges, projet du dirigeant...) assurée par la CCI. Photos cellule commerciale (reportage et intégration) Analyse qualitative des devantures

	<ul style="list-style-type: none"> Synthèse et préconisations <p>Forces Faiblesses Opportunités Menaces Préconisations</p>
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : CCI, Pôle ADT de la CCPC.</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : Banque des Territoires, CCPC, Commune de Vauvert.</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	Montant de l'étude : 8 370 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Diagnostic :</p> <p>Cofinancier 1 BANQUE DES TERRITOIRES montant TTC € 4 185,00 euros pourcentage 50%</p> <p>Cofinancier 2 CCPC montant TTC € 2 092,50 euros pourcentage 25 %</p> <p>Cofinancier 3 COMMUNE Budget communal (autofinancement / Emprunt) montant TTC € 2 092,50 euros pourcentage 25 %</p>
Calendrier	2025 : Montage du dossier et réalisation de l'étude
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action spécifique au programme PVD
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Restitution de l'étude
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>L'élaboration de l'ORT vise directement à favoriser les fonctions de centralité dont l'un des piliers majeurs est l'économie de proximité regroupant le commerce, l'artisanat et les services. Il s'agit d'un élément fondamental du projet de revitalisation du centre-bourg.</p> <p>Cette étude visera à mieux connaître, comprendre et appréhender les difficultés rencontrées par les commerces du centre-ville de Vauvert.</p>
Annexes	

Spatialisation de l'action dans le périmètre de l'ORT



FICHE ACTION N° VAU 05b

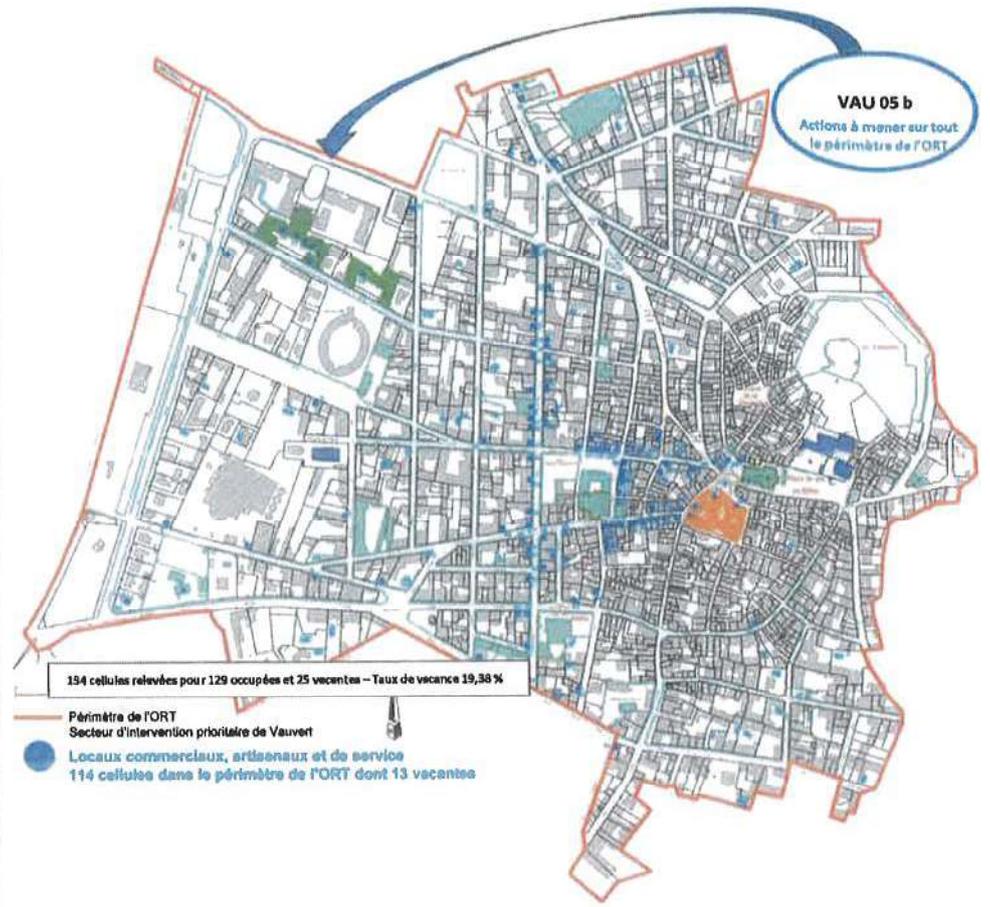
Portrait de territoire et diagnostic de l'appareil artisanal

Axe stratégique	AS 2 : Favoriser l'animation de la vie locale, le MAINTIEN DU COMMERCE DE PROXIMITÉ, le développement d'activité de services en cœur de ville et le soutien à l'activité touristique
Action nom	Portrait de territoire et diagnostic de l'appareil artisanal
Action n°	05b
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de VAUVERT et la Communauté de Communes de Petite Camargue
Description de l'action	<p>Dans le cadre du programme Petites Villes de demain, la commune de Vauvert souhaite porter un projet de requalification urbaine afin de redynamiser son centre-bourg et tout particulièrement la zone dite de « L'îlot du café de Paris ». Une étude économique est nécessaire afin d'effectuer des propositions de développement. VAUVERT souhaite approfondir sa connaissance sur son tissu économique. Avec le concours de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat la commune prévoit la réalisation d'une étude économique de revitalisation avec un focus sur « l'îlot du café de Paris » (forces et faiblesses, opportunités et menaces, préconisations pour de futures propositions d'activités dans la perspective de la dynamique touristique et l'amélioration du confort des habitants) .</p> <p>Cette étude de territoire se décline de la manière suivante :</p> <p>1. Etudes tissu économique</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1.1-Analyse socio-économique du territoire : Portrait économique (forces et faiblesses, opportunités et menaces) - 1.2-Analyse des logiques d'implantations : dynamique des mouvements des entreprises artisanales immatriculés au Répertoire des Métiers <p>2. Réalisation d'une enquête consommateur (coconstruite avec la commune de Vauvert) :</p> <ul style="list-style-type: none"> 2.1-Préparation de l'enquête : élaboration du questionnaire 2.2-Administration de l'enquête : enquête auprès du public 2.3 Synthèse des résultats : saisie et analyse des questionnaire, synthèse et compte rendu <p>3. Réalisation d'une enquête besoin des entreprises artisanales immatriculées au Répertoire des Métiers (coconstruite avec la commune de Vauvert) :</p> <ul style="list-style-type: none"> 3.1-Préparation de l'enquête : élaboration du questionnaire 3.2-Administration de l'enquête : visites d'entreprise, enquête email et phoning 3.3 Synthèse des résultats : saisie et analyse des questionnaire, synthèse et compte rendu
Partenaires	Partenaire(s) technique(s) : CMA, Pôle ADT de la CCPC

	Partenaire(s) financier(s) : Banque des territoires, CCPC, commune de Vauvert
Dépenses prévisionnel/définitif	Montant de l'étude : 14 784 € TTC
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Cofinancier 1 BANQUE DES TERRITOIRES montant TTC € 7 392,00 euros pourcentage 50%</p> <p>Cofinancier 2 CCPC montant TTC € 3 696,00 euros pourcentage 25 %</p> <p>Cofinancier 3 COMMUNE Budget communal (autofinancement / Emprunt) montant TTC € 3 696,00 euros pourcentage 25 %</p>
Calendrier	2025 : Montage du dossier et réalisation de l'étude
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action spécifique au programme PVD
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Restitution de l'étude
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>L'élaboration de l'ORT vise directement à favoriser les fonctions de centralité dont l'un des piliers majeurs est l'économie de proximité regroupant le commerce, l'artisanat et les services. Il s'agit d'un élément fondamental du projet de revitalisation du centre-bourg.</p> <p>Cette étude visera à mieux connaître, comprendre et appréhender les difficultés rencontrées par les commerces du centre-ville de Vauvert.</p>

Annexes

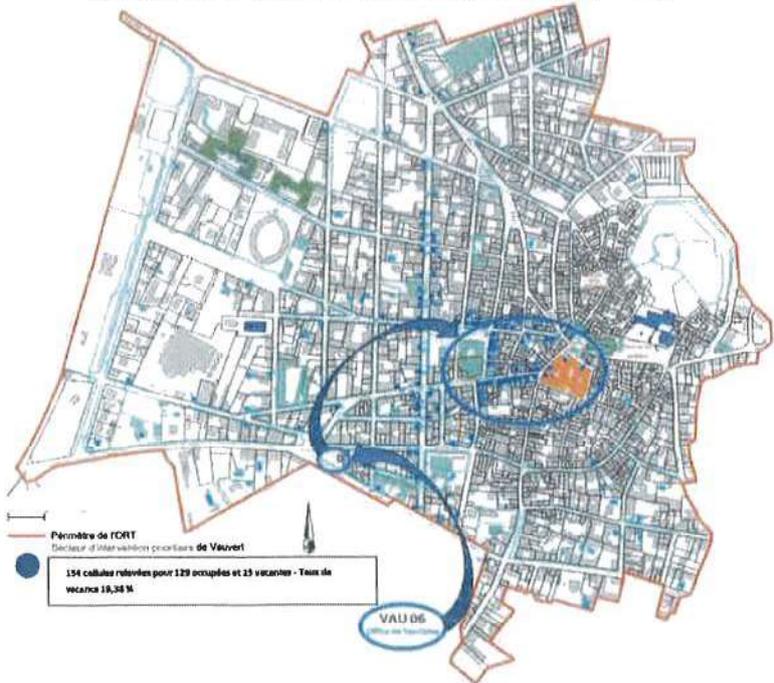
Spatialisation de l'action dans le périmètre de l'ORT



FICHE ACTION N° VAU 06

Etudier le repositionnement en centre-ville de l'office de Tourisme en lien avec la CCPC

Axe stratégique	AS 2 : Favoriser l'animation de la vie locale, le MAINTIEN DU COMMERCE DE PROXIMITÉ, le développement d'activité de services en cœur de ville et le soutien à l'activité touristique
Action nom	Etudier le repositionnement en centre-ville de l'office de Tourisme en lien avec la CCPC
Action n°	06
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	La Communauté de Communes de Petite Camargue et la commune de VAUVERT
Description de l'action	<p>La CCPC, ayant la compétence tourisme, et la commune de Vauvert dans le cadre du programme Petites Villes de demain songent à déplacer l'office intercommunal de tourisme dans le centre ancien, au cœur de l'opération de revitalisation de territoire au plus proche de la place Gambetta lieu emblématique et stratégique.</p> <p>Local municipal identifié à ce jour : le poste de police municipale.</p> <p>Local privé : Opportunités potentielles en centre bourg.</p> <p>Les offices de tourisme ont un rôle important à jouer dans le développement du tourisme dans les territoires. Un office de tourisme est avant tout un service public.</p> <p>Le tourisme constitue une aubaine de développement pour Vauvert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un facteur pour l'économie du territoire - Un levier incontestable de revitalisation <p>Cet office de tourisme aura pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la richesse historique de la ville : Posquières son histoire juive et médiévale, un récit à faire vivre, qui va mettre en avant la singularité du territoire, séduire les touristes de passage, les familles du village, les clients des commerces. <p>Faire venir les touristes dans le centre ancien et pas seulement les marcheurs et pèlerins (St Jacques de Compostelle et sur les pas des Huguenots).</p>
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : La CCPC et la commune de Vauvert</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : CCPC, EPF</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Montant de l'acquisition : à définir</p> <p>Montant des travaux : à définir</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Cofinancier 1 EPF</p> <p>montant TTC € à définir</p> <p>pourcentage %</p> <p>statut (notifiée)</p>

	<p>Cofinanceur 2 CCPC montant TTC € à définir pourcentage %</p> <p>Cofinanceur 3 La commune de Vauvert Budget communal (autofinancement / Emprunt) montant TTC € à définir pourcentage %</p>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - 1^{er} semestre 2025 : projet de réaménagement d'un local municipal identifié ou acquisition d'un local privé identifié en vue d'un futur aménagement - 2^{ème} semestre 2025 : Autorisation administrative – phase DCE - consultations - 1^{er} semestre 2026 : Analyse des offres – marchés - 2^{ème} semestre 2026 : Phase de travaux - 1^{er} semestre 2027 : ouverture des locaux au public
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action spécifique au programme PVD
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Flux de touristes dans les nouveaux locaux et dans le centre-ville
Conséquence sur la fonction de centralité	Le repositionnement de l'office de tourisme en centre-ville contribuera à favoriser l'attractivité patrimoniale de la commune et ainsi de dynamiser l'activité économique à l'aide de la fréquentation touristique et de contribuer au renforcement des fonctions de centralité de la commune de Vauvert.
Annexes	<p style="text-align: center;">Spatialisation de l'action dans le périmètre de l'ORT</p>  <p>Périmètre de l'ORT Secteur d'intervention prioritaire de Vauvert</p> <p>154 cellules révisibles pour 129 occupées et 25 vacantes - Taux de vacance 19,38 %</p> <p>VAU 06 Office de Tourisme</p>

FICHE ACTION N° VAU 07

Travailler avec la CCPC sur l'offre de service et l'accompagnement proposé à l'égard des commerçants et des artisans, des créateurs – repreneurs de locaux commerciaux, artisanaux et de services de proximité en centre-ville

Axe stratégique	AS 2 : Favoriser l'animation de la vie locale, le MAINTIEN DU COMMERCE DE PROXIMITÉ, le développement d'activité de services en cœur de ville et le soutien à l'activité touristique
Action nom	Avoir un(e) référent(e) CCPC dédié(e), une offre de service et un accompagnement proposé à l'égard des commerçants et des artisans, des créateurs-repreneurs de locaux commerciaux, artisanaux et de services de proximité pour une meilleure visibilité des acteurs du monde économique afin de renforcer et diversifier l'attractivité commerciale, notamment du cœur de ville.
Action n°	07
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	La Communauté de Communes de Petite Camargue et la commune de VAUVERT
Description de l'action	<p>La CCPC a, depuis la loi NOTRE la compétence développement économique dans son intégralité, la politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire n'ayant pas été définie.</p> <p>Le développement économique qui vise la revitalisation du centre-ville et le renforcement de l'offre de commerces, d'artisans et de services de proximité ne peuvent se faire sans l'apport des compétences de la communauté de communes. L'intervention opérationnelle sur le commerce requiert une assise territoriale large (bonne articulation commune/communauté), permettant d'organiser les montages partenariaux pour la revitalisation commerciale (avec les Entreprises Publiques Locales - SEM, SPL, SEMOP) en lien avec l'OPAH RU portée par la CCPC.</p> <p>Dans le cadre de son projet de revitalisation, la commune de Vauvert entend préserver le commerce de proximité en cœur de ville, participant pleinement au cadre de vie et souhaite poursuivre la continuité du diagnostic engagé avec la chargée de mission développement économique de la CCPC afin d'avoir deux fois par an, un bilan partagé de la vacance des cellules commerciales en cœur de ville dans l'objectif de faciliter les mises en relations avec les porteurs de projet.</p> <p>Cette collaboration permettra avant tout, d'intervenir sur l'immobilier commercial :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Repérer les locaux vacants ; - Anticiper la fin des baux commerciaux ; - Identifier la vacance structurelle et conjoncturelle ; - Favoriser les ERP dans les RDC commerciaux ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Habiter ou animer les vitrines vacantes stratégiques vitrophanie contre les dents creuses ; - Accompagner la structuration nouvelles formes juridiques pour maintenir le commerce en zone rurale (Société Coopérative d'Intérêt Collectif). <p>Mais aura également pour mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'optimiser la performance commerciale ; - de mobiliser et animer le des acteurs du centre-ville ; - de fédérer et d'impliquer les commerçants comme levier du dynamisme du centre-ville ; - Mobiliser les investisseurs ; - Concevoir et mettre en œuvre un plan global de dynamisation de l'offre économique ; - Promouvoir le territoire et les filières artisanales en lien avec France travail ; - Valoriser l'activité artisanale - dispositif « détours et savoir-faire ». <p>Sur la création d'activités : Le(la) référent(e) sera l'interlocuteur(trice) privilégié(e) pour proposer des solutions concrètes, informer, orienter et apporter des réponses aux besoins en matière de mise en réseau, d'aide au financement de votre projet, de formation.</p> <p>Sur les disponibilités immobilières : Le(la) référent(e) pourra ainsi accompagner les porteurs de projet dans leur recherche de local d'activité, à la vente ou la location, notamment par la mise en relation avec des professionnels de l'immobilier.</p> <p>Sur l'accompagnement de proximité : Le(la) référent(e) pourra réfléchir à la création- mise en valeur d'un Espace Entreprendre et à des rendez-vous de l'entrepreneuriat en lien avec les permanences des chambres consulaires et France Travail.</p>
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : CCPC - commune de Vauvert - CMA - CCI.</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : CCPC - commune de Vauvert</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	Temps agent
Plan de financement prévisionnel / définitif	CCPC droit commun
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Action en continu
Lien autres programmes et contrats territorialisés	sans-objet
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Être porte d'entrée des porteurs de projets tout en ayant une bonne connaissance du tissu de locaux disponibles,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bilan annuel des mouvements et de la vacance commerciale, - Nombre d'implantations en centre-ville - 2 Comités Techniques et d'un COPIL chaque année avec la CCPC

<p>Conséquence sur la fonction de centralité</p>	<p>Cette action qui s'inscrit dans le périmètre de l'ORT de Vauvert, permet de préserver le commerce et l'artisanat de centre-ville. Maintenir, voire augmenter l'offre correspondante aux besoins des habitants afin de réduire la vacance et d'améliorer l'offre marchande existante.</p>
<p>Annexes</p>	<p style="text-align: center;">Spatialisation de l'action dans le périmètre de l'ORT</p> <p>— Périmètre de l'ORT — Secteur d'intervention prioritaire de Vauvert</p> <p>● 154 cellules relevées pour 129 occupées et 25 vacantes – Taux de vacance 19,38 %</p> <p>VAU 07 Actions à mener sur tout le périmètre de l'ORT</p>

FICHE ACTION N° VAU 08

Réaliser de la réserve foncière pour pouvoir créer dans le futur des espaces publics de convivialité et des parkings proches du centre-ville.

Axe stratégique	AS 2 : Favoriser l'animation de la vie locale, le MAINTIEN DU COMMERCE DE PROXIMITÉ, le développement d'activité de services en cœur de ville et le soutien à l'activité touristique
Action nom	Réaliser de la réserve foncière pour pouvoir créer dans le futur des espaces publics de convivialité et des parkings proches du centre-ville.
Action n°	08
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	La commune de VAUVERT
Description de l'action	<p>Dans le cadre du programme Petites Villes de demain, la commune de Vauvert souhaite réaliser de la réserve foncière pour pouvoir créer dans le futur des espaces publics de convivialité et des parkings proches du centre-ville. Comme par exemple, la parcelle section BE n° 271 derrière le parc du Castellas d'une contenance de 774 m² (identifiée comme secteur de dents creuse) en l'inscrivant comme futur Emplacement Réservé au PLU.</p> <p>Afin de maintenir l'attractivité du centre-ville, il faut repenser l'offre de stationnement. Sur le secteur du centre ancien, le stationnement sur les 3 places du centre-ville (Gambetta, du Jeu de Ballon et de la Révolution) est une problématique souvent soulignée par les riverains et le comité de quartier du centre ancien. De plus, dans le cadre de la requalification des espaces publics, des places de stationnement devront être supprimées au profit de mobilités douces (piétonisation). La question du stationnement est déterminante dans le cadre des futurs aménagements des places emblématiques (espaces publics) de la ville de Vauvert.</p> <p>Une étude programmation des aménagements de ces places devra être lancée dans la continuité de cette action, en cohérence avec l'étude de mobilité et la mise en œuvre du nouveau plan de circulation.</p>
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : Bureau d'étude, aménageur</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : Etat, EPF, Banque des Territoires, le Département</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	- 1 ^{er} semestre 2025 : lancement de l'étude

<p>Lien autres programmes et contrats territorialisés</p>	<p>Action spécifique au programme PVD</p>
<p>Indicateurs de suivi et d'évaluation</p>	<p>- Restitution de l'étude</p>
<p>Conséquence sur la fonction de centralité</p>	<p>Vers un centre-ville (centre ancien) apaisé et qui ne subira plus sa situation. Profiter de ces aménagements futurs pour créer des stationnements perméables et lutter contre l'artificialisation des sols urbains. Renforcer la qualité de ses espaces publics et la qualité de vie de ses habitants.</p>
<p>Annexes</p>	<p style="text-align: center;">Spatialisation de l'action dans le périmètre de l'ORT</p> <p> Périmètre de l'ORT Secteur d'intervention prioritaire de Vauvert </p> <p> ● 154 cellules relevées pour 129 occupées et 25 vacantes - Taux de vacance 19,38 % </p>

FICHE ACTION N° VAU 09

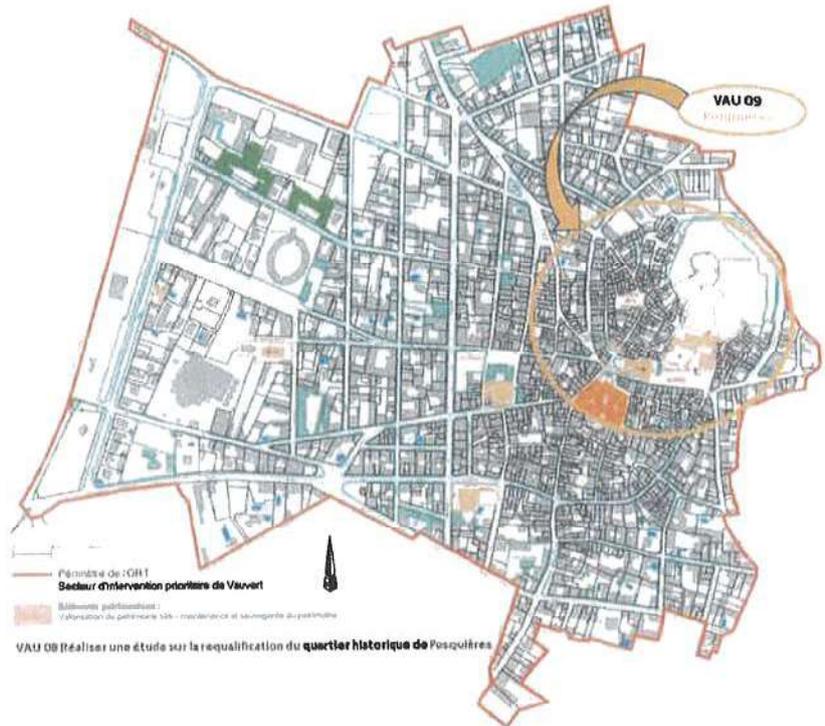
Réaliser une étude sur la requalification du quartier historique

Axe stratégique	AS 3 : Valoriser, promouvoir et enrichir les PATRIMOINES (matériel et immatériel), la CULTURE et les ARTS en requalifiant les espaces publics, en valorisant les formes urbaines et en favorisant la découverte touristique
Action nom	Réaliser une étude sur la requalification du quartier historique de Posquières
Action n°	09
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	La commune de VAUVERT
Description de l'action	<p>Dans le cadre du programme Petites Villes de demain, la commune de Vauvert réfléchit à la revalorisation de son histoire par l'aménagement des espaces publics de son centre-ville.</p> <p>Le CAUE a donc été sollicité afin de réaliser une étude sur le périmètre du quartier de Posquières se situant au pied de la colline du Castellas, au cœur du tissu urbain historique dense. Il comprend trois places publiques : la place du jeu de ballon (1 500m²), la place Gambetta (920m²) et la place de la Révolution (790m²) ; ainsi que les rues principales du quartier permettant de relier ces places mais aussi de rejoindre les Halles ou l'Hôtel de ville.</p> <p>De tailles différentes, ces espaces publics proposent des possibilités d'usages différents et complémentaires. Cependant, aujourd'hui, ils occupent tous principalement le rôle d'espaces de stationnement.</p> <p>Cette étude devra permettre de révéler le quartier historique de Posquières, en faciliter la découverte par ses habitants et les touristes tout en prenant appui sur les édifices architecturaux du quartier : l'église Notre-Dame de Vauvert, la porte Saint-Gilles, le Château et son enceinte. La préservation de ces édifices patrimoniaux qui composent la trame urbaine initiale devra être poursuivie dans le cadre du programme PVD.</p>
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : CAUE – PETR – CCPC (office de Tourisme)</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : Commune de Vauvert (autofinancement) – Région Occitanie</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	Etude en cours
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Action identifiée dans le dispositif régional Bourgs-Centres Occitanie</p> <p>Axe 2 – Développer l'attractivité du cœur de ville par sa mise en valeur patrimoniale</p> <p>Action 2.1 – Valoriser le patrimoine local</p>

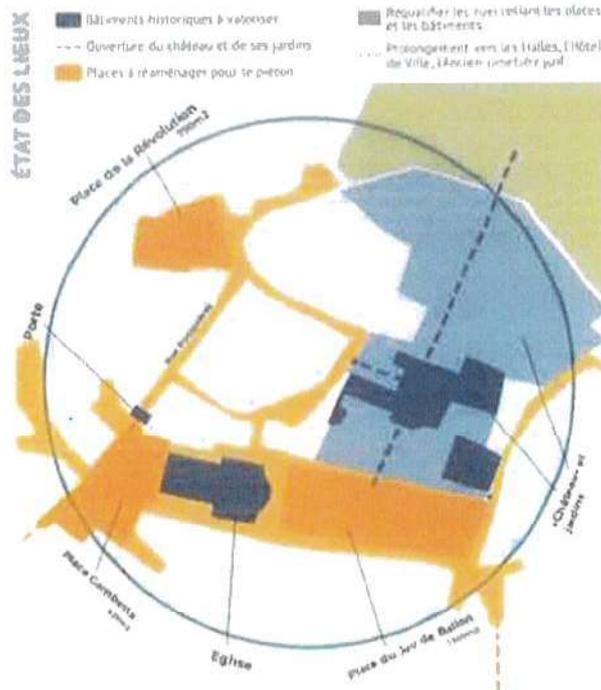
	Projet 2.2.1 – Réaliser une signalétique patrimoniale mettant en valeur les monuments vauverdois ainsi que l’histoire vauverdoise à travers ses différents quartiers
Indicateurs de suivi et d’évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Restitution de la première partie de l’étude le 9/12/2022 - Présentation de la Convention d’appui Patrimonial et Guide Architectural le 13/10/2023 - Restitution de la seconde partie de l’étude 2^{ème} semestre 2024
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Cette action aura pour but de faire vivre le cœur historique de Vauvert grâce au déploiement d’espaces publics accueillants et confortables ; en mettant en avant les places chargées d’histoires et de traditions : places Gambetta, de la Révolution et du Jeu de ballon ; en créant des liens entre ces espaces ; en requalifiant les ruelles, en les végétalisant et, à travers leur agencement, en composant l’ambiance du quartier historique évoquant le bourg de Posquières.</p> <p>De la porte de Saint-Gilles, qui s’ouvre sur le bourg seigneurial, à l’église Notre-Dame qui rappelle le souvenir d’un pèlerinage royal célébré dans l’Europe entière, de l’évocation de l’école rabbinique médiévale, aux places républicaines de la Révolution et Gambetta, les lieux de ce cœur de ville sont imprégnés d’une histoire originale faite de respect des traditions et de dialogue entre les cultures.</p> <p>C’est cette singularité de l’histoire de Vauvert que ce projet veut évoquer à travers la requalification du bourg historique.</p>

Annexes

Spatialisation de l'action dans le périmètre de l'ORT



Périmètre de l'étude



FICHE ACTION N° VAU 10

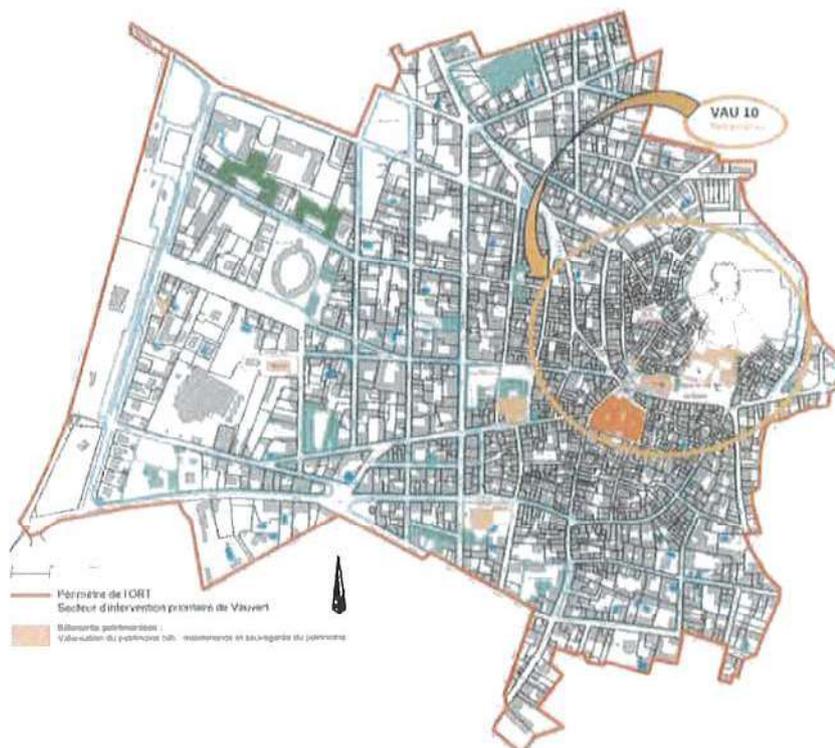
Créer un circuit patrimonial propre à Posquières et à son histoire juive

Axe stratégique	AS 3 : Valoriser, promouvoir et enrichir les PATRIMOINES (matériel et immatériel), la CULTURE et les ARTS en requalifiant les espaces publics, en valorisant les formes urbaines et en favorisant la découverte touristique
Action nom	Créer un circuit patrimonial propre à Posquières et à son histoire juive
Action n°	10
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	La commune de VAUVERT
Description de l'action	<p>Dans le cadre du programme Petites Villes de demain, la commune de Vauvert réfléchit à la création d'un circuit patrimonial propre à Posquières et à son histoire juive. La commune de Vauvert a toujours été composée de plusieurs communautés et notamment la population juive qui s'est installée durant le Moyen Age et plus massivement avec la fuite de l'Espagne, dans les quartiers sur les versants Sud et Sud-Est de la colline, à l'extérieur de l'enceinte du château. Aujourd'hui des noms de rues et place y font référence – rue des juifs, rue des bonnets carrés, place du Rabad de Posquières.</p> <p>La ville de Posquières reste associée au nom d'un des rabbins et kabbalistes provençaux les plus influents du Moyen Age Abraham ben David, Rabad III qui installa son école qui allait devenir célèbre et supplantait celle de Lunel.</p> <p>C'est à sa juiverie que Vauvert doit sa gloire intellectuelle d'un moment.</p> <p>C'est cette singularité de l'histoire de Vauvert que ce projet veut évoquer à travers la requalification du bourg historique.</p> <p>Une étude sera réalisée pour la construction de ce circuit.</p>
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : CAUE – PETR – CCPC (office de Tourisme)</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : Commune de Vauvert - autofinancement</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Restitution de la première partie de l'étude le 9/12/2022 - Présentation de la Convention d'appui Patrimonial et Guide Architectural - Restitution de la seconde partie de l'étude 2^{ème} semestre 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Action identifiée dans le dispositif régional Bourgs-Centres Occitanie</p> <p>Axe 2 – Développer l'attractivité du cœur de ville par sa mise en valeur patrimoniale</p> <p>Action 2.1 – Valoriser le patrimoine local</p>

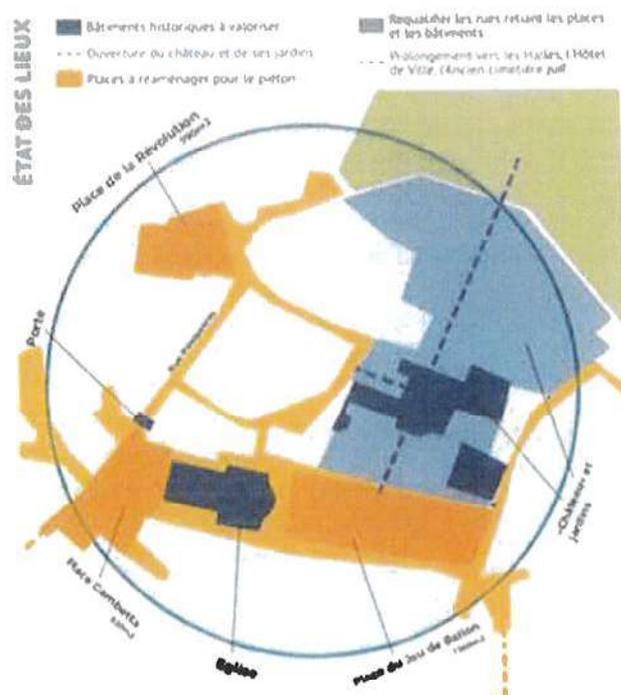
	Projet 2.2.1 – Réaliser une signalétique patrimoniale mettant en valeur les monuments vauverdois ainsi que l’histoire vauverdoise à travers ses différents quartiers
Indicateurs de suivi et d’évaluation	<ul style="list-style-type: none">- Fréquentation de la ville- Satisfaction des visiteurs et habitants par la réalisation d’enquêtes
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action au cœur du périmètre stratégique de l’ORT, permettra de créer un circuit touristique complémentaire, favorisant l’augmentation de la fréquentation et les retombées économiques pour le centre-ville.

Annexes

Spatialisation de l'action dans le périmètre de l'ORT



Périmètre de l'étude



FICHE ACTION N° VAU 11

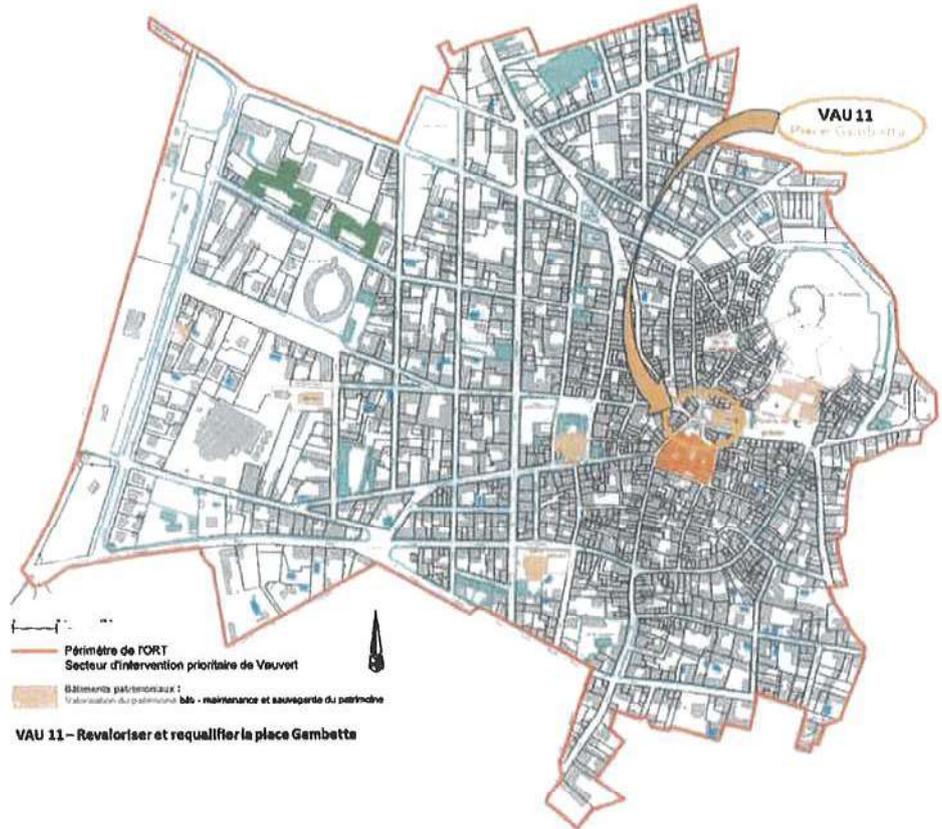
Revaloriser et requalifier la place Gambetta.

Axe stratégique	AS 3 : Valoriser, promouvoir et enrichir les PATRIMOINES (matériel et immatériel), la CULTURE et les ARTS en requalifiant les espaces publics, en valorisant les formes urbaines et en favorisant la découverte touristique
Action nom	Revaloriser et requalifier la place Gambetta
Action n°	11
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	La commune de VAUVERT
Description de l'action	<p>Dans le cadre du programme Petites Villes de demain, la commune de Vauvert souhaite poursuivre la rénovation de ses espaces publics. Place emblématique et lieu stratégique du centre-ancien, la Place Gambetta est centrale dans ce projet de réhabilitation et revitalisation.</p> <p>Elle est bordée par l'église Notre-Dame, des locaux commerciaux (notamment le café de Paris), la fontaine de Griffes et surtout la tour de l'horloge qui surmonte l'ancienne porte de Panapée. Elle représente le point d'entrée vers le centre médiéval et le point de liaison avec le reste de la ville. Son aménagement avec des matériaux plus nobles tels que les galets sciés au sol au lieu du bitume, marque l'importance de la place dans la commune.</p> <p>L'accès à la place se fait par plusieurs rues dont la rue Victor Hugo qui permet de rejoindre les Halles, la rue Ferrer qui longe l'église et la place du Jeu de ballon et la rue Posquière accédant au centre historique. Elle est traversée par la rue Ferrer, la reliant à la place du Jeu de Ballon. De part et d'autre, deux espaces plans sont aménagés dans la pente, le premier constitue le parvis de l'église et le deuxième la terrasse du café (aujourd'hui fermé) agrémentée d'une fontaine. Les deux espaces sont plantés d'arbres (micocoulier sur la terrasse de café et faux-acacias sur le parvis de l'église) procurant de l'ombre. Les faux-acacias sont vieillissants et ont soulevé les dalles. Des jardinières sont également réparties sur la place, apportant une ambiance fleurie, même si leur couleur bleu s'intègre difficilement.</p> <p>Mais cet aménagement devient vieillissant, le revêtement de sol est abîmé à de nombreux endroits et n'est pas lisse. Le partage de l'espace de la voiture et du piéton n'est pas toujours bien équilibré, la visibilité n'est pas optimale au niveau de la rue Gambetta. Du fait de l'inclinaison (forte pente) de la place, il y a beaucoup de marches. Tous ces éléments rendent l'espace peu confortable et dangereux principalement pour les personnes à mobilité réduite. Les robiniers présents sur le parvis de l'église sont vieillissants et mériteraient d'être remplacés par des sujets plus jeunes et aux qualités esthétiques plus intéressantes.</p> <p>La municipalité souhaite engager un projet qui devra conserver un espace de parvis permettant d'accueillir les événements de l'église mais aussi une terrasse pour le café.</p>

	Elle devra également intégrer quelques places de stationnement voitures (PMR et minute pour les commerces) et prévoir du stationnement vélos pour favoriser les mobilités douces quotidiennes et touristiques.
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : UDAP – CAUE – PETR Vidourle Camargue – CCPC (office de Tourisme)</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : Etat, Région Occitanie (sous réserve ambition environnementale – volet désimperméabilisation et renaturation), Département du Gard, Agence de l'Eau</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	Montant estimatif : 530 000 € TTC
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	<p>1^{er} semestre 2025 – Sollicitation d'une AMO</p> <p>2^{ème} semestre 2025 / 1^{er} semestre 2026 – Etudes de conception avec dépôt d'un PA</p> <p>1^{er} semestre 2027 – lancement des travaux</p> <p>4^{ème} trimestre 2027 – Réception des travaux</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Action identifiée dans le dispositif régional Bourgs-Centres Occitanie</p> <p>Axe 1 – Améliorer le cadre de vie du centre-bourg</p> <p>Action 1.1 – Requalifier et valoriser les espaces publics du cœur de bourg</p> <p>Projet 1.1.5 – Réaliser une étude urbaine de 4 places du cœur de ville</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Délibération de mise en place - Réalisation des travaux - Retour des usagers et des habitants par la réalisation d'enquêtes - Nombre de places dédiées aux mobilités douces
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action, au cœur du périmètre stratégique de l'ORT, permettra de dynamiser le cœur de ville par l'aménagement d'espaces publics conviviaux et de qualité et de relier les différents espaces publics par un parcours agréable et confortable.

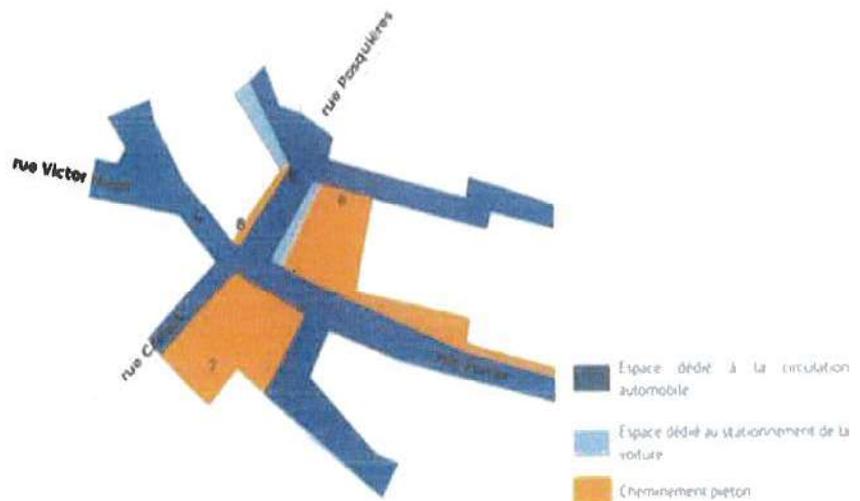
Annexes

Spatialisation de l'action dans le périmètre de l'ORT



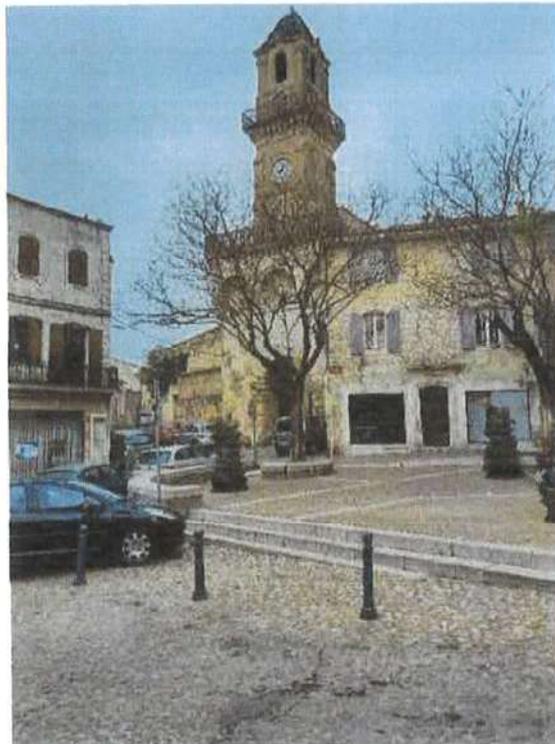
VAU 11 - Revaloriser et requalifier la place Gambetta

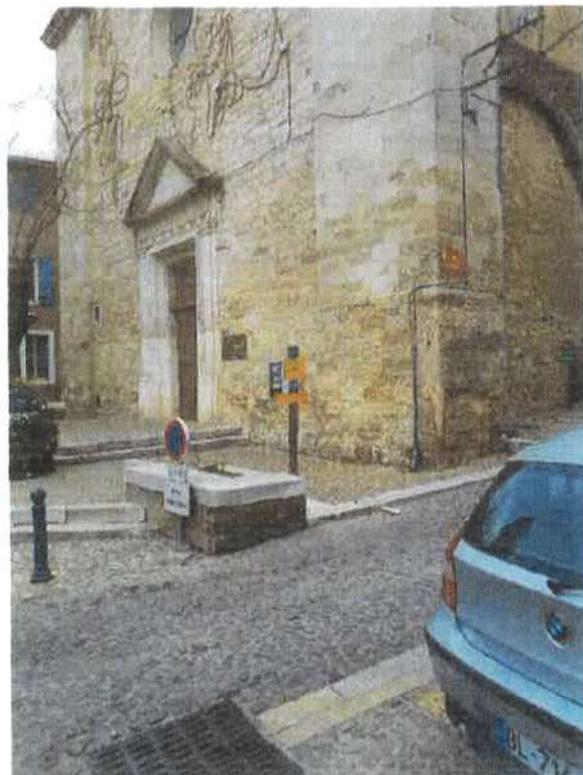
Périmètre de l'étude



Synthese diagnostique Place Gambetta

Documents photos





Esquisse d'aménagement



Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le 25/06/2024



ID : 030-243000593-20240619-DL2024_06_89-DE

FICHE ACTION N° VAU 12

Poursuivre la mise en valeur du chemin des Huguenots et la valorisation du chemin de Saint Jacques de Compostelle avec la création d'une « sculpture » (à la croisée des chemins, place Gambetta)

Axe stratégique	AS 3 : Valoriser, promouvoir et enrichir les PATRIMOINES (matériel et immatériel), la CULTURE et les ARTS en requalifiant les espaces publics, en valorisant les formes urbaines et en favorisant la découverte touristique
Action nom	Poursuivre la mise en valeur du chemin des Huguenots et la valorisation du chemin de Saint Jacques de Compostelle avec la création d'une « Sculpture » (à la croisée des chemins, place Gambetta)
Action n°	12
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	La commune de VAUVERT
Description de l'action	<p>La commune de Vauvert possède une particularité qui lui est propre et qui est liée aux chemins de randonnées qui traversent son territoire. Les chemins de « Saint Jacques de Compostelle » et « sur les Pas des Huguenots » se croisent sur la Place Gambetta (à l'angle des rues Carnot et Victor Hugo), espace public stratégique du programme de revitalisation.</p> <p>Mais si l'on va plus loin, ceux ne sont pas deux, mais quatre thématiques historiques à la croisée des quatre itinéraires liés : aux religions Juive, Chrétienne, Protestante et la « Fé di biou » (jeux taurins en centre-ville et le patrimoine taurin).</p> <p>Dans le cadre du programme Petites Villes de demain, la commune de Vauvert souhaite mettre en valeur ces itinéraires qui présentent un réel intérêt dans la découverte des patrimoines matériels et immatériels. Elle a donc pour projet de lancer la réalisation d'une sculpture représentant les quatre itinéraires qui se croisent sur la place Gambetta. Cette sculpture devra se trouver dans un espace convivial, équipé de mobilier urbain, dédié à la foi au public qui emprunte ces chemins et aux habitants pour qu'ils puissent se réapproprier leur histoire.</p>
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : PETR – CCPC (office de Tourisme) – CAUE – le Département (Service Environnement et Tourisme)</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : Commune de Vauvert</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	<p>Second semestre 2024 :</p> <p>Validation du chemin de randonnée « sur les pas des Huguenots »</p> <p>1^{er} semestre 2025 :</p>

	<p>Réalisation d'un cahier des charges avec lancement d'un concours – appel à candidature – Jury de sélection du lauréat 2^{ème} semestre 2025 : Réalisation de l'ouvrage – réception et inauguration.</p>
<p>Lien autres programmes et contrats territorialisés</p>	<p>Action spécifique au programme PVD</p>
<p>Indicateurs de suivi et d'évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Restitution de la première partie de l'étude le 9/12/2022 - Présentation de la Convention d'appui Patrimonial et Guide Architectural - Restitution de la seconde partie de l'étude 1^{er} semestre 2024
<p>Conséquence sur la fonction de centralité</p>	<p>En implantant une sculpture qui symbolise cette croisée des chemins, la commune de Vauvert met en valeur son patrimoine et promeut son histoire locale afin de faciliter sa lecture aux habitants et aux visiteurs et de conforter l'identité du territoire.</p>
<p>Annexes</p>	<p style="text-align: center;">Spatialisation de l'action dans le périmètre de l'ORT</p>

FICHE ACTION N° VAU 13

Créer une boucle de visite du patrimoine de centre-ville et des circuits complémentaires

Axe stratégique	AS 3 : Valoriser, promouvoir et enrichir les PATRIMOINES (matériel et immatériel), la CULTURE et les ARTS en requalifiant les espaces publics, en valorisant les formes urbaines et en favorisant la découverte touristique
Action nom	Créer une boucle de visite du patrimoine de centre-ville et des circuits complémentaires
Action n°	13
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	La commune de VAUVERT
Description de l'action	<p>Dans le cadre du programme Petites Villes de demain, la commune de Vauvert souhaite créer, en partenariat avec l'Office de tourisme, une boucle de visite du patrimoine de centre-ville et des circuits complémentaires (architecture du XXème siècle, marais, traditions taurines) en garantissant une cohérence entre la signalétique patrimoniale et les itinéraires de découverte déjà proposés selon les entrées de villes (aux marcheurs, automobilistes, cyclistes,...).</p> <p>Pour ce faire, la commune a déjà missionné un bureau d'étude en signalétique et communication afin de réaliser un diagnostic avec des propositions de prix concernant la conception des contenus de la signalétique touristique et patrimoniale de la ville de Vauvert.</p> <p>Les restitutions ont permis de définir les mobiliers à mettre en place, les prescriptions techniques (les totems : d'entrée de ville, d'identification parking, le jalonnement piéton), le schéma directeur, les différents emplacements et le budget.</p>
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : Alliance Consultant - CAUE – PETR mission patrimoine – CCPC (office de Tourisme) – UPV Montpellier 3 Master Transport-Mobilités-Réseaux – Comités de Quartiers – société d'Histoire Posquières-Vauvert – SMCG</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : Commune de Vauvert</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Conception : 8 195 € HT Fabrication : 11 876 € HT Pose : 3 565 € HT</p> <p>TOTAL : 24 000 € HT</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Financier COMMUNE Budget communal (autofinancement) montant HT € 24 000,00 euros pourcentage 100 %</p>

Calendrier	2 ^{ème} semestre 2024 / 1 ^{er} semestre 2025 : Conception, fabrication et pose
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action identifiée dans le dispositif régional Bourgs-Centres Occitanie Axe 2 – Développer l’attractivité du cœur de ville par sa mise en valeur patrimoniale Action 2.1 – Valoriser le patrimoine local Projet 2.2.1 – Réaliser une signalétique patrimoniale mettant en valeur les monuments vauverdois ainsi que l’histoire vauverdoise à travers ses différents quartiers
Indicateurs de suivi et d’évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi des Comités de pilotage - Nombre de visiteurs - Satisfaction des visiteurs par la réalisation d’enquêtes
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permettra de favoriser l’attractivité touristique et patrimoniale de la commune en mettant en valeur son histoire et son patrimoine et en facilitant la compréhension et la lecture de son histoire locale aux habitants et visiteurs.
Annexes	Sans objet



FICHE ACTION N° VAU 16

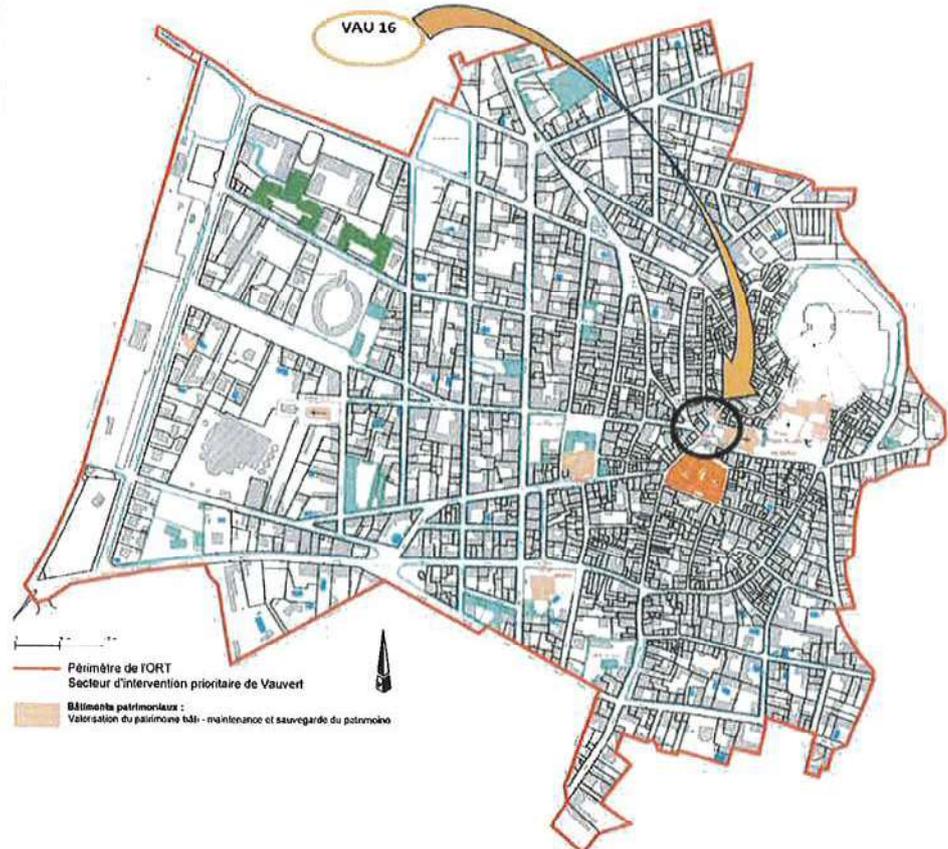
Réaliser les travaux favorisant la sécurité des personnes, permettant l'ouverture et l'accès au public de la Tour de l'Horloge.

Axe stratégique	AS 3 : Valoriser, promouvoir et enrichir les PATRIMOINES (matériel et immatériel), la CULTURE et les ARTS en requalifiant les espaces publics, en valorisant les formes urbaines et en favorisant la découverte touristique
Action nom	Réaliser les travaux favorisant la sécurité des personnes, permettant l'ouverture et l'accès au public de la Tour de l'Horloge.
Action n°	16
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	La commune de VAUVERT
Description de l'action	<p>Edifice patrimonial, situé sur la place Gambetta, la tour de l'Horloge est un ensemble architectural qui se compose de parties de différentes époques. A la base se trouve la porte de Panapée qui, au Moyen Age, faisait partie de l'enceinte fortifiée de Posquières. Le beffroi édifié en 1604 a été restauré au milieu du 19^{ème} siècle. Cet édifice coiffé d'une toiture à quatre pans en tuiles vernissés surmonte la seule porte conservée de l'ancienne cité médiévale. Les cloches sonnaient les différents événements de la commune.</p> <p>Dans le cadre du programme Petites Villes de demain, la commune de Vauvert souhaite permettre l'ouverture et l'accès au public de la tour de l'Horloge. Mais cela ne peut se faire sans engager les travaux nécessaires à la sécurité des personnes. Il serait ainsi prévu des visites en petits groupes organisées par l'office de tourisme et la Maison du Patrimoine.</p> <p>La commune a donc sollicité dans un premier temps un Architecte du patrimoine afin d'établir un diagnostic en vue des travaux de restauration.</p> <p>Le rendu en fin de mission définira le parti général de restauration/conservation ainsi qu'un calendrier avec un budget prévisionnel des travaux.</p>
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : Commune de Vauvert, Architecte du Patrimoine, UDAP, CAUE, CCPC (office de Tourisme), Mission patrimoine PETR, Fondation du patrimoine.</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : Commune de Vauvert, Fondation du patrimoine mécénat (collecte de dons, mobilisation du mécénat).</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Montant du diagnostic : 11 040 € TTC</p> <p>Montant estimatif des travaux : 60 000 € TTC</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Diagnostic :</p> <p>Cofinancier 1 BANQUE DES TERRITOIRES montant TTC € 5 520,00 euros pourcentage 50% statut (notifiée)</p>

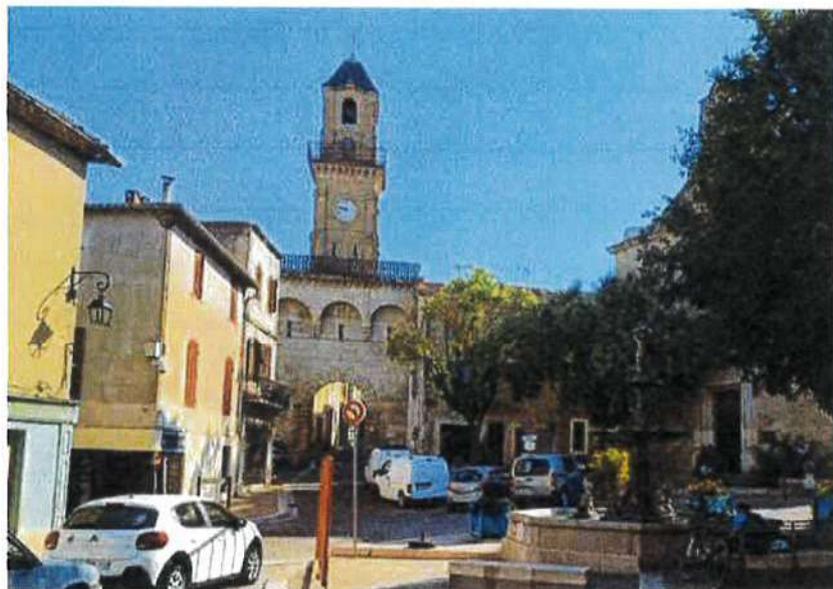
	<p>Cofinanceur 2 COMMUNE Budget communal (autofinancement) montant TTC € 5 520,00 euros pourcentage 50 % statut (notifiée)</p> <p>Travaux : Cofinanceur 1 COMMUNE Budget communal (autofinancement) montant TTC € à définir pourcentage à définir statut (notifiée)</p> <p>Cofinanceur 2 COLLECTE DE DONS (Fondation du patrimoine) montant TTC € à définir pourcentage à définir</p>
Calendrier	2 ^{ème} trimestre 2024 - Présentation de l'étude pour validation par la commune 2 ^{ème} semestre 2024 - travaux de mise en sécurité avec ouverture au public.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action spécifique au programme PVD
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Fréquentation de l'édifice – nombre de visiteurs
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action participe à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine, nécessaire au renforcement de l'attractivité touristique de la commune. En effet, elle contribue à la valorisation du Vauvert Médiéval, de « Posquières » à nos jours, et à faire vivre le récit de l'identité culturelle en prenant appui sur les édifices architecturaux.

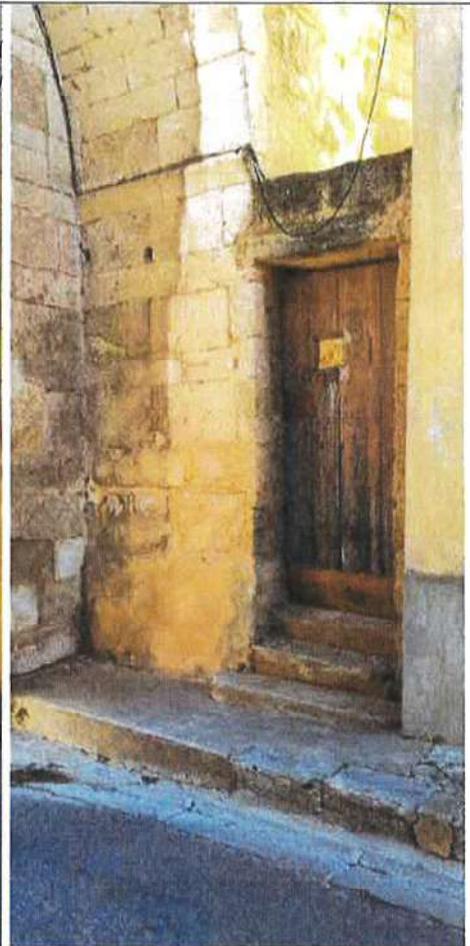
Annexes

Spatialisation de l'action dans le périmètre de l'ORT



Documents photographiques





Tour de l'Horloge, porte vers le centre historique

FICHE ACTION N° VAU 17

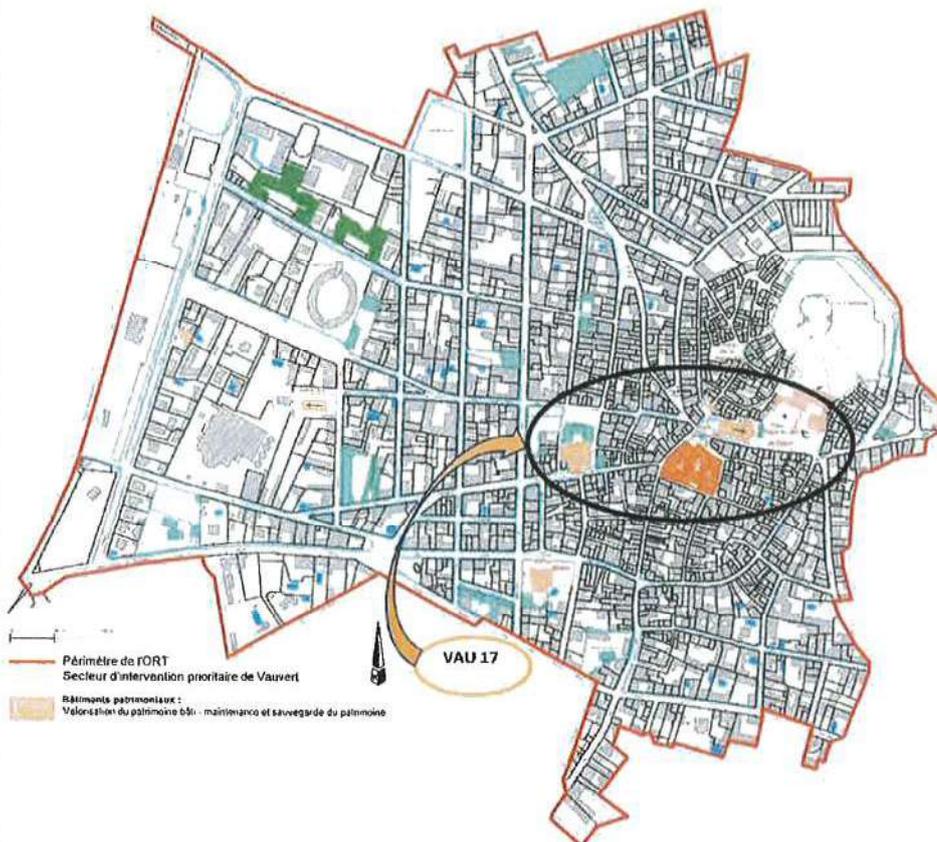
Créer une future Maison du Patrimoine à la suite de l'obtention du label « Pays d'Art et d'Histoire » porté par le PETR et recruter un animateur de l'architecture et du patrimoine pour contribuer à la vitalité du label.

Axe stratégique	AS 3 : Valoriser, promouvoir et enrichir les PATRIMOINES (matériel et immatériel), la CULTURE et les ARTS en requalifiant les espaces publics, en valorisant les formes urbaines et en favorisant la découverte touristique
Action nom	Créer une future « Maison du Patrimoine » à la suite de l'obtention du label « Pays d'Art et d'Histoire » porté par le PETR et recruter un animateur de l'architecture et du patrimoine pour contribuer à la vitalité du label
Action n°	17
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	La commune de VAUVERT
Description de l'action	<p>Le label Villes et Pays d'art et d'histoire (VPAH) est un outil de référence permettant d'inscrire le patrimoine au cœur des politiques du territoire, via une action transversale et la concertation de tous les acteurs. L'élargissement des champs du patrimoine, d'une part, et celui des missions du label, d'autre part, ont considérablement enrichi les compétences et les actions portées par ce dernier (valorisation des outils d'urbanisme, expertise scientifique...), façonnant une approche décroisée du patrimoine.</p> <p>Le succès du label atteste de la pertinence du partenariat entre l'État, prescripteur, qui labellise les territoires, finance les conventions, d'une part, et les collectivités qui portent ce label, le font vivre et financent actions et personnels, d'autre part.</p> <p>Depuis 2019, après validation par le ministère de la Culture, le PETR porte le dossier de candidature au Label « Pays d'Art et d'Histoire » avec l'ambition que le territoire soit labellisé d'ici la fin d'année 2024.</p> <p>La commune de Vauvert, consciente des enjeux que représente l'appropriation de son architecture et de son patrimoine par ses habitants, s'engage dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la qualité architecturale et du cadre de vie.</p> <p>Dans le cadre du programme Petites Villes de demain, la commune de Vauvert souhaite, suite à l'obtention du label PAH, créer une Maison du Patrimoine qui aura pour objectifs d'être un lieu d'information, de conseil, de sensibilisation et de pédagogie à l'attention du jeune public, des professionnels, des élus, des habitants, mais également des visiteurs en lien avec l'office de Tourisme.</p> <p>A ce stade de la réflexion, deux locaux communaux et deux locaux privés (situé dans les ilots de l'OPAH-RU) ont été identifiés. Une étude de faisabilité et d'aménagement</p>

	<p>devra être portée par la commune afin de valider l'emplacement stratégique de la future Maison du Patrimoine.</p> <p>Dans cette réflexion, la commune de Vauvert avec la CCPC, devra envisager l'idée de pouvoir éventuellement mutualiser l'espace d'accueil du nouvel office de Tourisme avec la future Maison du Patrimoine, comme cela a été fait sur d'autres territoires. Cela contribuerait à améliorer la fréquentation touristique à partir de nos patrimoines.</p>
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : DRAC – PETR – CCPC (office de Tourisme)</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : DRAC - - Commune de Vauvert - EPF</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	2025 – après obtention du label PAH
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Label Pays d'Art et d'Histoire porté par le PETR
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Etude de faisabilité et d'aménagement - Bilan de fréquentions de la Maison du Patrimoine - Satisfaction des habitants et des visiteurs par la réalisation d'enquêtes
Conséquence sur la fonction de centralité	La création de ce lieu a pour objectif de faciliter la coordination de l'ensemble des acteurs du patrimoine, de l'Urbanisme de l'habitat, témoignant de la cohérence du territoire, et de renforcer le lien entre l'urbain et le rural.

Annexes

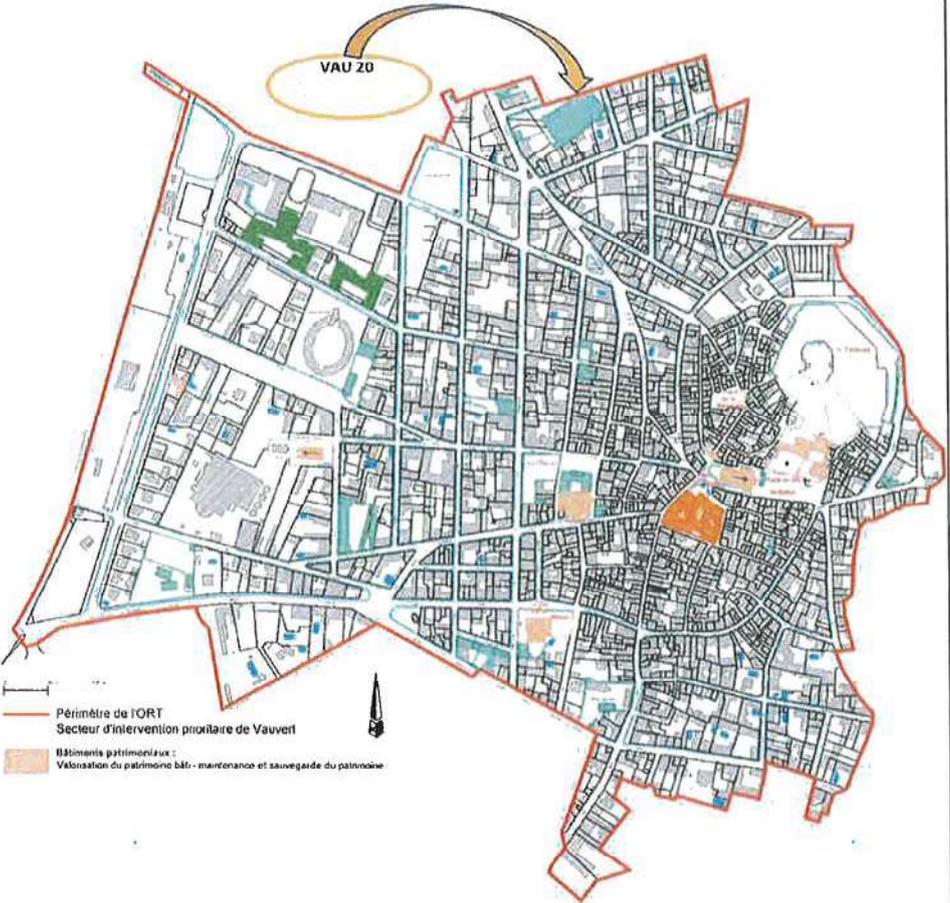
Spatialisation de l'action dans le périmètre de l'ORT



FICHE ACTION N° VAU 20

Inciter les propriétaires à s'engager dans une démarche de labellisation des travaux de rénovation de leur patrimoine immobilier

Axe stratégique	AS 3 : Valoriser, promouvoir et enrichir les PATRIMOINES (matériel et immatériel), la CULTURE et les ARTS en requalifiant les espaces publics, en valorisant les formes urbaines et en favorisant la découverte touristique
Action nom	Inciter les propriétaires à s'engager dans une démarche de labellisation des travaux de rénovation de leur patrimoine immobilier
Action n°	20
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	La commune de VAUVERT
Description de l'action	<p>Dans le cadre du programme Petites Villes de demain, la commune de Vauvert souhaite embellir le centre bourg et inciter les propriétaires d'habitations anciennes dans le périmètre stratégique de l'ORT à les restaurer dans les règles de l'art.</p> <p>La Fondation du patrimoine délivre un label aux propriétaires privés accomplissant des travaux extérieurs de restauration chez eux respectant certaines règles et vérifiés par l'UDAP. Ce label ouvre droit, sous conditions, à une aide financière couvrant une partie des travaux et déclenche 50 % de défiscalisation. Avec une subvention de 20 %, la défiscalisation est de 100 % du coût de travaux.</p> <p>La signature d'une convention entre la commune et la Fondation du patrimoine permettra également d'avoir accès de multiples services, comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La collecte de dons (mécénat des particuliers et entreprises) - La gestion administrative simplifiée - Une aide financière de la Fondation <p>Le projet concerné peut être de tout type de patrimoine : immobilier, mobilier ou naturel, protégé ou non par l'Etat. La Fondation accompagne le projet en apportant une expertise dans l'organisation et le bon déroulement de la collecte de fonds.</p>
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : Fondation du Patrimoine - UDAP - CAUE -CCPC (OPAH-RU)</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : Fondation du Patrimoine - Commune de Vauvert – Mécénat public/privé - Etat (si bâtiment/objet mobilier classé ou inscrit)</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	à définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	Commune de Vauvert : 100% (autofinancement)

Calendrier	Second semestre 2024 – Délibération et signature de la convention
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action spécifique au programme PVD
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réalisations aidées - Nombre de d'immeubles labélisés
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action participe à la sauvegarde des lieux de mémoire publics ou privés, du patrimoine naturel, et du patrimoine mobilier sous toutes ses formes, témoignages d'un art de vivre et d'une architecture locale.
Annexes	<p style="text-align: center;">Spatialisation de l'action dans le périmètre de l'ORT</p>  <p>— Périmètre de l'ORT Secteur d'intervention prioritaire de Vauvert</p> <p>■ Bâtiments patrimoniaux : Valorisation du patrimoine bâti - maintenance et sauvegarde du patrimoine</p> <p>VAU 20</p>

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le 25/06/2024



ID : 030-243000593-20240619-DL2024_06_89-DE